

Monitoring de l'érosion #2

Rapport sur l'état des relations bilatérales Suisse-UE

*Accent sur la formation et la recherche –
Enquête auprès des hautes écoles suisses*

analyse

Teresa Hug Alonso et Patrick Dümmler

Dans ce monitoring de l'érosion, Avenir Suisse évalue l'évolution des relations bilatérales Suisse-UE après la rupture des négociations sur l'accord institutionnel. Les auteurs définissent des points clés pour une politique européenne d'avenir.

Par rapport à la première édition de ce monitoring, aucune amélioration nette n'a été constatée. Des modifications ont été observées dans les domaines des entraves techniques au commerce, du transport terrestre et aérien ainsi que de la coopération en matière de flux transfrontaliers. Les évolutions positives et négatives se sont toutefois équilibrées. Les autres domaines n'ont connu que des changements mineurs, tandis que des détériorations ont été observées dans les domaines de la recherche et de la coopération en matière de météorologie.

Depuis le déclassement en tant qu'Etat tiers dans le cadre d'Horizon Europe, la collaboration de la Suisse avec des institutions de l'UE s'est largement restreinte. Une enquête d'Avenir Suisse auprès des hautes écoles et des universités le montre: 80% des institutions ayant répondu ressentent déjà les premiers effets négatifs, 88% considèrent que la solution transitoire du Sefri n'est pas une solution équivalente et 81% s'attendent à ce que l'absence d'association à Horizon entraîne une détérioration de la recherche académique locale.

Remerciements

Les auteurs remercient les hautes écoles et universités suisses qui ont participé à l'enquête. Des experts de l'administration, de la science et de l'économie ont également apporté une contribution importante en mettant leurs connaissances à disposition. La responsabilité du contenu de cette publication incombe uniquement à ses auteurs, Teresa Hug Alonso, Patrick Dümmler et Peter Grünenfelder, directeur d'Avenir Suisse.

Editeur	Avenir Suisse, <i>www.avenir-suisse.ch</i>
Traduction	Justine Wieland
Relecture interne	Jérôme Cosandey, Antoine Duquet
Mise en page	nc ag, Pascal Müller, <i>www.ncag.ch</i>

© Février 2022 Avenir Suisse, Zurich

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse étant intéressé à la diffusion des idées présentées ici, l'utilisation par des tiers des conclusions, des données et des graphiques de cette œuvre est expressément souhaitée à condition que la source soit indiquée de façon précise et bien visible et que les dispositions légales en matière de droits d'auteur soient respectées.

Télécharger <https://www.avenir-suisse.ch/fr/publication/rapport-sur-letat-des-relations-bilaterales-suisse-ue/>

1_ Introduction	_ 4
2_ Accent sur l'érosion dans la collaboration en matière de recherche	_ 5
3_ Modifications importantes depuis le dernier rapport	_ 16
4_ Conclusion: priorisation des mesures à prendre	_ 18
Annexe 1: Coopérations ayant déjà subi une érosion	_ 19
Annexe 2: Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale	_ 31
Annexe 3: Potentiels de coopération bilatérale non exploités	_ 36
Bibliographie	_ 44

1. Introduction

En 1972, la Suisse et l'UE (qui était encore la CEE) signaient un accord de libre-échange. Depuis, les deux partenaires ont intensifié leur coopération, renforçant ainsi leurs liens d'interdépendance. De nombreux accords additionnels ont été conclus, les plus importants étant les accords bilatéraux I (1999) et II (2004). Au total, 20 accords principaux ont été signés environ, accompagnés d'une centaine d'autres traités (Wehrli 2022). Cet ensemble d'accords ouvre non seulement à la Suisse un accès au marché intérieur de l'UE, mais lui assure également une participation à égalité de droits dans des secteurs particuliers. La condition préalable à cela est la reprise de la législation pertinente du marché intérieur de l'UE.

En raison de la décision prise le 26 mai 2021 par le Conseil fédéral de mettre fin unilatéralement aux négociations en vue d'un accord institutionnel, on craint une érosion de la voie bilatérale. Cette deuxième édition du monitoring de l'érosion sur l'état des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE documente le fossé réglementaire qui s'approfondit entre le marché intérieur et les accords bilatéraux qui, eux, restent statiques. Dans ce rapport, un accent particulier est mis sur la coopération en matière de recherche (voir chapitre 2). Par rapport à la première édition de ce monitoring, aucune amélioration nette n'a été constatée dans la coopération bilatérale, tandis que des détériorations ont été observées dans les domaines de la recherche, de la coopération en matière de météorologie et de l'European Green Capital Award. Des changements plus conséquents ont été observés dans les domaines des entraves techniques au commerce, du transport terrestre et aérien et de la coopération en matière de flux transfrontaliers. Les évolutions positives et négatives se sont toutefois équilibrées (voir chapitre 3). Les autres domaines n'ont connu que des changements mineurs (voir les annexes 1 à 3 pour un aperçu).

2. Accent sur l'érosion dans la collaboration en matière de recherche

En septembre 2021, la Suisse a été élue pays le plus innovant de l'année par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (Wipo 2021). C'est la 11^e fois qu'elle se hisse à la première place depuis la création de l'indice mondial de l'innovation (GII) il y a 14 ans. L'indice, qui évalue à l'aide de 81 indicateurs aussi bien la performance réalisée⁻¹ que la capacité d'une économie à innover, confirme que la Suisse est un espace d'innovation extrêmement attractif. Depuis juin 2021, l'UE ne permet à la Suisse de participer au programme européen «Horizon Europe» qu'en tant que pays tiers. Cela contraste avec le statut très attractif de la Suisse. A court terme, moins d'argent du programme d'encouragement sera investi dans la recherche et le développement suisses, et à long terme, on craint que la participation limitée rende la Suisse moins attractive. Du point de vue suisse, la décision de la Commission ne nuit pas seulement à l'espace de recherche du pays, mais elle affecte aussi la recherche européenne dans son ensemble⁻².

L'indice global d'innovation montre qu'en plus des investissements, il faut des têtes pensantes et des institutions adéquates pour réaliser des progrès technologiques avec les moyens disponibles. Une base est constituée pour cela par une main-d'œuvre bien formée, notamment avec des diplômés dans les disciplines dites Mint (mathématiques, informatique, sciences de la nature et technique), et qui travaillent ensuite dans des hautes écoles de renommée mondiale ou dans des entreprises à forte intensité de recherche et qui développent de nouvelles technologies. Les conditions-cadres doivent être conçues pour que les idées puissent également être mises en œuvre par la suite. Les start-ups prometteuses ont par exemple besoin d'un accès au capital-risque, mais aussi d'un environnement réglementaire qui facilite les nouvelles créations et les procédures d'insolvabilité et qui n'entrave pas le lancement de nouveaux produits ou de modèles commerciaux.

En tant que championne du monde de l'innovation, la Suisse semble remplir ces critères. Mais une position de leader n'est pas garantie à long terme. En effet, certains des facteurs de succès sont des ressources hautement mobiles prisées au niveau international. On pense ici non seulement au capital-risque, mais aussi aux chercheurs hautement qualifiés et aux entreprises innovantes. Quels sont les facteurs d'implantation déterminants pour eux? La possibilité de participer à «Horizon Europe» peut être un

1 Par exemple, le nombre de brevets ayant été acquis, de textes scientifiques publiés ou de haute technologie exportée.

2 Ainsi, les représentants de la campagne «Stick to Science» argumentent que la Suisse compte, avec la Grande-Bretagne, neuf des dix meilleures universités d'Europe. C'est pourquoi l'exclusion de ces institutions nuirait également à long terme à l'espace européen de recherche (NZZ 2022a).

critère important. Quel est exactement ce programme? La Suisse peut-elle remplacer le soutien supprimé par ses propres programmes?

Horizon Europe

«Horizon Europe» est le 9^e programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE – souvent simplement appelé programme-cadre de recherche (PCRI). Ses origines remontent aux années 1980 et la période actuelle couvre les années 2021–2027. L'objectif de ce programme est de regrouper les activités de recherche des Etats membres de l'UE. Toutefois, cet objectif est limité aux domaines dans lesquels le coût ou la dimension des travaux dépasserait le cadre des programmes de recherche nationaux, ou lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à des problèmes pertinents pour l'ensemble de l'UE (SBFI 2021a). Le PCRI est donc pensé en complément des programmes de recherche nationaux.

A l'origine, un budget relativement modeste avait été alloué à cet objectif: pour le 1^{er} programme, (1984–1987), le budget annuel était de 0,6 milliard d'euros (SBFI 2018). Avec l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, les programmes ont acquis une importance politique: la création de l'Espace européen de la recherche (EER) doit permettre à l'UE de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde (BMBF 2021a; Deutsche Bundestag 2006). L'importance accrue accordée à la recherche et à l'innovation se reflète également dans le budget du programme: le 7^e PCRI (2007–2013) a été doté de 55 milliards d'euros, soit une augmentation de 70 % par rapport au programme précédent (SBFI 2021a)⁻³. L'actuel programme «Horizon Europe» (2021–2027) est même doté de 95,5 milliards d'euros.

Les fonds actuels sont alloués à différents programmes qui s'articulent autour de trois axes stratégiques:

- L'excellence scientifique. Cette priorité, axée sur la science, vise à soutenir les meilleurs chercheurs dans toutes les étapes de leur carrière. Les instruments de soutien tels que le Conseil Européen de la Recherche (ERC) et les actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA) sont maintenus. L'ERC contribue à l'excellence scientifique grâce aux fonds de soutien attribués dans le cadre d'une procédure compétitive. Ils sont accordés soit individuellement, soit à des consortiums, des chercheurs en début de carrière et à des chercheurs établis ayant des idées de projets révolutionnaires. Les bourses sont considérées comme particulièrement prestigieuses et favorisent les carrières. Les MSCA, en revanche, encouragent surtout la mobilité des chercheurs.
- Les défis mondiaux et la compétitivité industrielle de l'Europe. La deuxième priorité politique vise à trouver des solutions aux problèmes globaux qui ne peuvent être résolus par les Etats seuls, en soutenant finan-

3 En tenant compte de la nouvelle durée du programme (7 ans au lieu de 5).

cièrement des projets de recherche. Sept catégories ont été définies, parmi lesquelles la santé, la numérisation et le climat.

- L'Europe innovante. Le troisième point fort est axé sur l'industrie et distribue des fonds de soutien à la recherche et à l'innovation dans des domaines considérés comme particulièrement pertinents pour la compétitivité de l'Europe⁴. Ici aussi, des instruments de soutien avérés du programme précédent «Horizon 2020» sont maintenus, comme l'accès au financement des risques du Conseil européen de l'innovation (CEI). Ce programme vise à combler le fossé entre les résultats de la recherche et leur application concrète sur le marché. De plus, ce pilier contient également une mesure qui soutient de manière ciblée les petites et moyennes entreprises (PME). Par ailleurs, l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), qui bénéficie d'un soutien financier, doit permettre de réunir les acteurs de l'économie et de la science.

«Horizon Europe» ne dispose pas seulement d'un budget très conséquent, mais ses programmes couvrent toute la chaîne de l'innovation : de l'idée initiale pour la recherche fondamentale jusqu'aux produits, services et procédés finaux. Il n'existe aucun programme de telle dimension comparable dans le monde qui encourage la coopération transnationale en matière de recherche. Outre les 27 Etats membres actuels de l'UE, 16 autres pays étaient considérés comme associés en 2014 et en 2020 et pouvaient participer sur un pied d'égalité. Les pays non associés ont été intégrés par le biais de coopérations.

Participation de la Suisse

Le 22 juin 2021, l'UE a fait savoir à la Suisse qu'elle n'était plus considérée comme pays participant associé au PCRI, mais qu'elle pouvait y participer en tant que pays tiers. La Suisse a ainsi été rétrogradée au même statut que celui qu'elle avait avant la conclusion de l'accord sur la recherche dans le cadre des Bilatérales I (SBFI 2018). A l'époque, la Suisse ne pouvait participer qu'à certains projets et devait les financer elle-même. Ce n'est qu'avec l'accord bilatéral sur la recherche, à partir de 2002, que les participants pour la Suisse ont obtenu un accès complet au PCRI. Un autre accord devait assurer la pleine association de la Suisse aux 82 PCRI «Horizon 2020», mais il a d'abord été bloqué en raison de l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse» en 2014 et de la non-signature du protocole III de l'accord sur la libre circulation des personnes⁵. En conséquence, jusqu'à ce qu'elle ratifie finalement ce protocole fin 2016, la Suisse n'était considérée

4 Comme les technologies de l'information et de la communication (TIC), les nanotechnologies, les matériaux avancés, la biotechnologie, la fabrication et le traitement avancés ou l'espace.

5 Extension de la libre circulation des personnes à la Croatie.

que comme partiellement associée. Cela signifie qu'en tant que pays tiers, elle ne pouvait participer qu'à environ deux tiers du programme. De 2017 à 2020, elle a été à nouveau entièrement associée.

L'association complète a permis aux chercheurs de Suisse de participer dans tous les domaines du programme en tant que partenaires égaux et de recevoir en contrepartie des subventions de l'UE. De plus, la Suisse a ainsi obtenu un droit de participation aux différents comités de pilotage et de consultation qui s'occupent de la mise en œuvre des programmes-cadres. Toutefois, en tant qu'Etat associé, la Suisse devait également verser des contributions obligatoires au lieu de financer uniquement des projets sélectionnés. Cette particularité a disparu avec le statut d'Etat tiers obtenu pour le 9^e PCRI, mais les mêmes conditions de participation restreintes qu'avant s'appliquent à nouveau. Il est difficile de dire si les effets seront les mêmes qu'avant 2002, lorsque la Suisse était un Etat tiers pour la dernière fois, car les PCRI ont beaucoup évolué depuis.

Bilan financier pour la Suisse

En matière d'entrées et de sorties de fonds, le bilan pour la Suisse a toujours été positif. Ainsi, pour le 6^e PCRI (2003–2006), elle a dû verser des contributions obligatoires à hauteur de 775 millions de francs, alors que les institutions suisses se sont vu attribuer des contributions d'un montant total de 795 millions de francs pour ses projets. Pour le 7^e PCRI (2007–2013), la Confédération a versé au total 2263 millions de francs, en contrepartie desquels ont été versées des contributions européennes d'un montant de 2496 millions de francs à des participants suisses (SBFI 2018). Aucun décompte correspondant n'est encore disponible pour le 8^e PCRI (2014–2020). La Suisse n'ayant été que partiellement associée de 2014 à fin 2016, il est difficile de dresser un bilan. En outre, notre pays a dû faire face à des coûts supplémentaires pour financer les mesures transitoires. La contribution obligatoire peut être estimée à 2577 millions de francs (Bundesrat 2019; EFV 2021); en contrepartie, 2702 millions de francs ont été versés à la Suisse par Horizon 2020 (SBFI 2021b).

Les contributions obligatoires représentent le prix de l'association complète et créent davantage de possibilités de participation. Si l'on considère l'ensemble de la durée d'Horizon 2020, on constate que les institutions suisses ont également saisi cette opportunité. Entre 2014 et 2020, 750 organisations suisses ont participé à 5099 projets de recherche (EC 2021a). Près de la moitié d'entre elles proviennent du secteur de l'enseignement supérieur ou secondaire (45,5 %) et un bon tiers du secteur privé à but lucratif (34,4 %), dont un peu plus de la moitié sont des PME. En outre, les organismes de recherche représentent 12,5 % des participations et les organismes publics 3,8 % (EC 2021b). L'accès au PCRI ne profite donc pas à un petit

nombre de personnes, mais bien à l'ensemble de l'économie, et donc à la société en général⁻⁶.

Statut d'Etat tiers

Ce statut ne signifie pas que la Suisse ne peut plus du tout participer à Horizon Europe. Les institutions de recherche et les entreprises de Suisse peuvent participer à la plupart des appels d'offres, mais uniquement si elles le font en complément d'un consortium. Cela signifie qu'elles ne peuvent plus assumer la coordination du projet collectif. Les projets individuels ne peuvent plus être approuvés. Sont concernés, entre autres, les bourses ERC et MSCA, qui sont justement très respectées dans la recherche académique⁻⁷ et pour lesquelles plus de 700 chercheurs de Suisse ont déposé leur candidature pendant Horizon 2020, soit individuellement, soit en tant que chef de projet (EC 2021b)⁻⁸. Les premiers concernés par cette exclusion sont les 28 chercheurs qui ont déjà participé aux appels de 2021, et qui se sont vu attribuer des fonds (SRF 2022a)⁻⁹. Ils doivent maintenant décider s'ils souhaitent passer de leur institution suisse à une institution de l'UE afin de pouvoir conserver leur bourse ERC. Ils ont également l'alternative de recourir au financement suisse, proposé comme solution transitoire par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri). Cela signifie toutefois que le prestigieux label ERC sera perdu. L'UE a tenté d'en tirer profit et s'est montrée offensive au cours des derniers mois pour attirer ces chercheurs (Tages-Anzeiger 2021a). La Suède, par exemple, verse une prime d'environ 100 000 francs à ses universités si elles parviennent à recruter des chercheurs suisses (SRF 2022a).

«Avec la non-association, les équipes suisses sont reléguées à un rôle secondaire et on devrait faire face à la perte de compétitivité pour la place académique.»

Réponse d'une haute école à l'enquête d'Avenir Suisse

Les institutions de recherche accordent plus d'importance à la coordination des projets qu'à la simple participation. En effet, cela leur permet d'influencer davantage le choix des thèmes et de les adapter à leurs besoins. Dans le cadre d'Horizon 2020, les institutions suisses participantes ont souvent joué ce rôle. Ainsi, l'EPFZ (44,9%), l'EPFL (47,2%) et l'Université de Zurich (49,1%) ont assumé la coordination des projets dans près de la moitié des

6 Selon une étude du Sefri, environ un tiers des PME interrogées ont engagé au moins une personne supplémentaire de manière permanente en raison de leur participation aux PCRI et environ un cinquième des PME s'attendent à une augmentation directe de leur chiffre d'affaires (SBFI 2019). L'utilité directe des PCRI pour l'économie nationale est toutefois difficile à calculer.

7 Cela s'explique notamment par le fait que les chances de publier des travaux scientifiques augmentent après l'obtention d'une bourse ERC. De plus, la taille des réseaux de coopération augmente (Pina et al. 2019).

8 549 chercheurs ont déposé leur candidature pour des bourses ERC, tandis que 200 participants ont été impliqués dans 1105 actions MSCA (EC 2021b).

9 Lors de la première série de bourses ERC, 619 millions d'euros ont déjà été débloqués, dont 397 chercheurs ont bénéficié au total (ERC 2022).

cas (EC 2021c). Le récent déclassement de la Suisse a déjà entraîné des conséquences concrètes : pour un projet mené depuis la Suisse, qui comptait six hautes écoles, trois incubateurs et 42 partenaires sur le terrain, un nouveau coordinateur a dû être choisi et le budget a été redistribué⁻¹⁰. Dans d'autres cas, des participations à des projets ont pu être poursuivies sans les partenaires suisses, malgré leur important travail fourni en amont.

Résultats de l'enquête d'Avenir Suisse sur les effets dans les hautes écoles et les universités

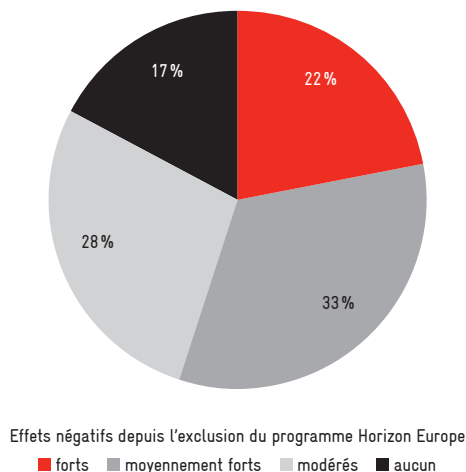
Dans une enquête menée par Avenir Suisse⁻¹¹, 83 % des hautes écoles et universités suisses ont déclaré avoir déjà été touchées par les effets négatifs de l'exclusion du programme Horizon Europe (voir figure 1).

Dans cette situation, il n'est pas intéressant aujourd'hui de faire l'effort de postuler à un projet. Les coopérations de recherche d'une haute école contribuent à attirer les chercheurs hautement qualifiés et mobiles internationaux. En conséquence du statut de pays tiers, des chercheurs ont déjà retiré leur candidature auprès des hautes écoles suisses et 75 % des hautes écoles interrogées ont indiqué qu'elles n'étaient plus aussi attractives en tant

Figure 1

Une grande majorité de hautes écoles et d'universités déjà touchées par les effets négatifs

83% des hautes écoles et universités suisses ont déclaré avoir déjà été touchées par les effets négatifs de l'exclusion du programme Horizon Europe. 17% ont signalé ne pas sentir encore les effets.



Source : Enquête Avenir-Suisse novembre 2021

10 Ce résultat provient d'une enquête Avenir Suisse réalisée en ligne du 16 au 26 novembre 2021. Toutes les universités (10), les hautes écoles spécialisées (9) ainsi que les hautes écoles pédagogiques (14) de Suisse ont été contactées. Sur un total de 33, 19 ont répondu.

11 Enquête Avenir Suisse novembre 2021. Voir note de bas de page 10.

qu'employeur sans participation à Horizon Europe. Une grande majorité des hautes écoles et des universités ayant répondu (88 %) ne considèrent pas non plus les solutions transitoires mises en place par le Sefri comme un substitut équivalent (voir figure 2).

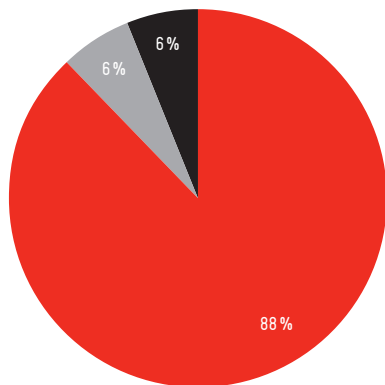
Même si la Suisse cherche ses propres solutions et intensifie les contacts avec des espaces de recherche en dehors de l'UE, les hautes écoles et les universités restent sceptiques. Aucune n'a répondu qu'elle s'attendait à une amélioration de la recherche académique en Suisse en raison de la situation (voir figure 3).

L'évaluation de la situation par les hautes écoles suisses est également partagée par les chercheurs du reste de l'Europe, comme le montre une collecte de signatures pour la campagne «Stick to Science⁻¹²». Cette campagne a pour but d'associer la Suisse et le Royaume-Uni et a déjà été signée par plusieurs prix Nobel ainsi que par des représentants d'importantes organisations scientifiques européennes. Ils estiment que l'exclusion d'Horizon Europe ne représente pas seulement une perte pour la Suisse, mais que l'Europe dans son ensemble sera la grande perdante (NZZ 2022a).

Figure 2

Une grande majorité des hautes écoles et des universités ne considèrent pas les solutions transitoires mises en place par le Sefri comme un substitut équivalent

Seules 6% de toutes les hautes écoles et universités interrogées considèrent que les solutions transitoires du Sefri constituent une amélioration par rapport à la participation à «Horizon Europe».



Appréciation des solutions transitoires du Sefri par rapport à la participation à Horizon Europe

■ pas de substitut équivalent ■ utiles dans quelques cas ■ amélioration

L'option de réponse «remplacement équivalent» était également disponible, mais aucune université ne l'a choisie.

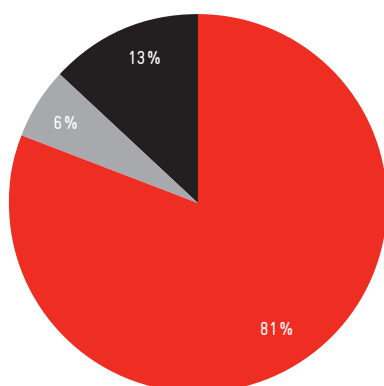
Source : Enquête Avenir-Suisse novembre 2021

12 La campagne a été lancée par le Conseil des EPF, les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne, la Royal Society, Universities UK et le Wellcome Trust, une organisation à but non lucratif basée à Londres.

Figure 3

Aucune université ne s'attend à une amélioration de la recherche universitaire sans association

81% de toutes les hautes écoles et universités interrogées estiment que l'absence d'association à Horizon Europe entraîne une détérioration de la recherche académique.



Estimation de l'évolution de la recherche en raison de la non-association à Horizon Europe

■ détérioration ■ légère détérioration ■ pas de changement

L'option «amélioration» était également disponible, mais aucune université ne l'a choisie.

Source : Enquête Avenir-Suisse novembre 2021

Alternatives stratégiques de la Suisse

Depuis son déclassement dans le cadre d'Horizon Europe, la stratégie politique de la Suisse repose sur trois piliers : premièrement, la solution transitoire du Sefri déjà mentionnée ; deuxièmement, financer davantage de projets en Suisse à l'avenir ; troisièmement, renforcer la coopération en matière de recherche avec les Etats hors de l'UE.

En ce qui concerne le deuxième pilier de la stratégie, le Fonds national suisse (FNS) est la principale source publique d'aide aux chercheurs en Suisse et possède plusieurs instruments d'encouragement bien établis qui permettent de soutenir les projets et les carrières des chercheurs (Hochstrasser 2021)¹³. Comme mentionné, le PCRI n'est pas un substitut aux programmes d'encouragement nationaux, mais un complément. En conséquence, les instruments du FNS, conçus avant tout pour des projets nationaux, devraient être adaptés afin de pouvoir remplir une fonction similaire à celle des programmes de l'UE (Hochstrasser 2021). Une des raisons est que l'activité principale du FNS est l'encouragement de la recherche fondamentale, alors que les instruments PCRI soutiennent la recherche appliquée.

De plus, Horizon Europe soutient également les entreprises innovantes. Il n'existe actuellement aucun substitut comparable en Suisse. Innosuisse,

13 En 2020, le FNS a approuvé un total de 3314 nouveaux projets pour un montant total de 938 millions de francs. Plus de la moitié ont été consacrés à l'encouragement de projets (434 millions) et de carrières (241 millions) (FNS 2021a).

l'organisation de la Confédération chargée de promouvoir la collaboration entre les centres de recherche à but non lucratif et l'économie dans le domaine de l'innovation, ne finance que les frais des centres de recherche participants. Aucun argent n'est versé aux entreprises⁻¹⁴. Les start-ups peuvent certes bénéficier d'un coaching de la part d'Innosuisse, mais dans le cadre d'Horizon Europe, le CEI peut distribuer des subventions aux innovateurs, aux start-ups et aux PME afin de promouvoir, par exemple, des idées particulièrement risquées, mais prometteuses⁻¹⁵. Le soutien peut être apporté dans n'importe quel domaine technologique ou entrepreneurial et à n'importe quel stade, de l'étude de faisabilité au développement, jusqu'à l'industrialisation. C'est pourquoi le programme de l'UE est considéré comme la principale source de soutien pour les chercheurs du secteur privé (Hochstrasser 2021). Désormais, les entreprises ayant des idées prometteuses doivent réfléchir à l'opportunité d'ouvrir leurs succursales dans des pays ayant accès à Horizon Europe (Scienceindustries et al. 2022; SRF 2021).

Le Sefri a donc reçu du Conseil fédéral le mandat d'examiner des mesures complémentaires appropriées – notamment pour les parties de programme qui ne sont plus accessibles.

«Il n'y a pas de remplacement pour Horizon Europe ! C'est comme si les Jeux olympiques n'étaient plus qu'un championnat suisse ou que la Ligue des champions ne se jouait plus qu'avec des équipes suisses.»

Réponse d'une haute école à l'enquête d'Avenir Suisse

La question se pose toutefois de savoir quel est l'objectif exact. S'il s'agit à moyen terme de soutenir financièrement les chercheurs suisses dans les mêmes domaines que ceux du PCRI, l'augmentation des subsides pour le FNS ou Innosuisse pourrait être suffisante. Le problème des subventions perdues de l'UE serait résolu.

Mais si l'objectif est de créer une alternative suisse qui attire également des chercheurs et des entreprises étrangers, le défi est autrement plus grand. Compte tenu de la taille d'Horizon Europe et de la diversité des instruments qui y sont associés, la création d'une alternative suisse équivalente n'est pas réaliste. En effet, d'une part, la solution suisse n'aurait pas la même importance académique qu'une bourse ERC, par exemple. Un contre-argument est que la place scientifique suisse est déjà attractive en soi en raison de son excellente réputation, même en l'absence de prestigieuses bourses. Il convient toutefois de confronter cet argument sur la base de faits concrets : le Royaume-Uni, dont certaines institutions de recherche sont encore mieux classées que celles de la Suisse dans les classements internationaux, a intro-

14 De 2017 à 2020, Innosuisse – encore appelée Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) en 2017, a soutenu environ 1500 projets d'innovation nationaux (Innosuisse 2021; SBFI 2018). La moitié des partenaires de recherche impliqués dans des projets d'innovation sont des hautes écoles spécialisées (Innosuisse 2019).

15 Dans le cadre d'Horizon Europe, il y a eu 458 participations suisses à des projets du CEI (EC 2021b).

duit un visa Fast Track pour les chercheurs hautement qualifiés afin de les attirer au Royaume-Uni. Pourtant, aucune candidature n'a été enregistrée au cours des six premiers mois (New Scientist 2021).

Concernant le troisième pilier de la stratégie, à savoir développer les coopérations de recherche avec des pays hors de l'UE : aujourd'hui déjà, le FNS finance par exemple le séjour de chercheurs dans des institutions hôtes à l'étranger¹⁶ par le biais de bourses de mobilité et facilite la collaboration dans le cadre de programmes internationaux en mettant les chercheurs en réseau et en les soutenant parfois financièrement. Entre 2016 et 2020, 26 434 projets internationaux ont ainsi vu le jour, dont 63 % en Europe (UE comprise) et 21 % aux Etats-Unis (SNF 2021a).

Le FNS peut en outre approfondir la collaboration avec certains Etats par le biais de programmes bilatéraux. Des projets spécifiques peuvent ainsi être mis au concours, qui sont ensuite financés par le FNS et l'institution étrangère partenaire. Les mises au concours ont lieu de manière irrégulière et sont souvent limitées au niveau des thèmes. Pour la période 2017–2020, le FNS avait reçu le mandat de lancer des mises au concours communes pour des «Joint Research Projects» (JRP) avec l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud. Ces projets, environ 150 au total, durent en général entre 3 et 4 ans et permettent aux chercheurs de traiter ensemble des questions de recherche spécifiques (SNF 2021b).

La déclaration d'intention signée le 19 novembre 2021 entre le FNS et son homologue américain, la National Science Foundation (NSF), est plus récente. Elle doit permettre de poser les jalons d'une collaboration en matière d'encouragement de la recherche. Ainsi, les chercheurs en Suisse et aux Etats-Unis ne devront à l'avenir soumettre qu'une seule demande de financement pour un projet commun, qui sera ensuite évaluée par le FNS ou la NSF. Des accords similaires («lead agency agreements») existent avec la France, l'Afrique du Sud, São Paulo et la province italienne du Tyrol du Sud. Des discussions sont également en cours avec le Royaume-Uni afin d'approfondir la coopération (WBF 2022). Ces accords bilatéraux facilitent certes la coopération entre les institutions de recherche, mais ne sont pas comparables à Horizon Europe. En conséquence, les hautes écoles suisses interrogées ont confirmé qu'aucun projet de recherche n'est actuellement prévu avec, par exemple, des universités américaines ou asiatiques.

Conclusion

D'un point de vue libéral, certains éléments du programme de l'UE – en particulier ceux qui encouragent directement les entreprises – doivent être jugés de manière critique et constituent une politique industrielle qui fausse le marché. La Suisse s'en est toujours distancée à juste titre, et n'a pas non plus d'instruments de ce type dans sa promotion de l'innovation. Si elle

16 De 2016 à 2020, le nombre de bourses de ce type était de 3336 (SNF 2021a).

mettait en place ses propres mesures de remplacement, ces instruments de politique industrielle ne devraient donc en aucun cas être introduits. Dans ce sens, remplacer ne signifie pas copier les programmes de l'UE par des instruments nationaux, mais soutenir de manière ciblée le processus d'innovation précoce et laisser l'industrialisation ultérieure à l'économie.

Il y a deux points où la Suisse ne peut pas compenser la suppression de l'association complète à Horizon Europe. Premièrement, la mise au concours des fonds à l'échelle européenne parmi des milliers de partenaires de projets potentiels crée une situation de concurrence dans laquelle seules les meilleures approches obtiennent finalement une promesse de financement. En chiffres absolus, la base est beaucoup plus petite en Suisse. Deuxièmement, la mise en place d'un réseau de recherche mondial est coûteuse et prend du temps. Les premiers accords ont été conclus avec les Etats-Unis et d'autres pays, mais ils n'ont pas la profondeur et l'ampleur d'Horizon Europe. On ne sait pas si la Suisse disposera du temps nécessaire pour mettre en place des coopérations de recherche stratégiques alternatives. En effet, le fait d'être largement à l'écart d'Horizon Europe nuit à l'attractivité de la Suisse en tant qu'espace de recherche et de formation supérieure ; des effets secondaires négatifs sur l'attractivité de l'espace pour les entreprises ne sont pas à exclure.

3. Modifications importantes depuis le dernier rapport

Ce chapitre liste les domaines où, en raison de l'érosion des relations bilatérales, la détérioration ou la difficulté des échanges bilatéraux, par exemple entre les entreprises/institutions suisses et celles des pays de l'UE, est déjà une réalité.

Légende :

➔ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Secteur/domaine politique: Formation

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



Entre-temps, Horizon Europe a démarré, sans que la Suisse n'y soit associée. Elle reste donc un Etat tiers et est en partie moins bien lotie que d'autres pays extra-européens.

Les universités de l'UE tentent activement d'attirer des chercheurs suisses en mentionnant Horizon Europe. Une lutte concurrentielle s'est notamment engagée pour les chercheurs qui ont déjà obtenu un accord pour des projets dans le cadre d'Horizon Europe, mais qui ne peuvent pas, ou seulement en partie, les réaliser dans une haute école suisse.

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



Beaucoup d'agitation pour peu de progrès. Certaines entreprises suisses déposent plainte auprès de l'UE contre le retrait des certifications existantes, mais la procédure devrait encore durer un certain temps.

Un accord a pu être trouvé avec l'Allemagne afin de continuer à faire reconnaître comme valables les anciennes certifications légales. Mais l'UE a refusé peu après de reconnaître la validité de l'accord conclu. L'insécurité juridique pour les exportateurs suisses de technologies médicales persiste donc.

En ce qui concerne l'importation de produits Medtech en provenance de l'UE, la Suisse a trouvé une solution plus pragmatique que la réglementation initialement envisagée, qui doit garantir l'approvisionnement du marché national de la santé.

Secteur/domaine politique: Météorologie

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



Initialement impliqué dans les travaux préparatoires, Météo Suisse a été exclu du grand projet européen «Destination Earth».

Cette exclusion se traduit à moyen et long terme par une amélioration plus lente de la qualité des prévisions de Météo Suisse. En réaction, le Parlement a accordé des fonds pour que la Suisse puisse améliorer elle-même ses modélisations, même sans coopération internationale.

Secteur/domaine politique: European Green Capital Award

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



En comparaison, l'éviction de la Suisse des concours européens est moins importante. Les villes suisses ne peuvent désormais plus se porter candidates à l'European Green Capital Award.

Secteur/domaine politique: Transport terrestre

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



Une solution transitoire d'un an a permis d'éviter une complication du trafic ferroviaire transfrontalier qui était une menace pour 2022. On a gagné du temps, mais le développement fondamental de l'accord n'est pas résolu pour autant.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



L'accord a été mis à jour pour la dernière fois en décembre 2021. L'UE semble montrer un grand intérêt pour l'équivalence dans le transport aérien. Un développement substantiel semble toutefois toujours exclu.

Secteur/domaine politique: Branche de l'électricité

Modifications depuis le premier monitoring de l'érosion (26.08.2021)

Les modifications les plus importantes depuis la sortie du dernier rapport



Un point positif est que le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid a pu conclure un accord de droit privé avec la partie adverse italienne. Le risque d'instabilité du réseau a ainsi pu être réduit, du moins du côté sud de la Suisse. Mais l'accord n'est pour l'instant prévu que pour 12 mois.

Le fait que la Suisse se soit vu retirer le statut d'observateur auprès de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Acer) en automne 2021, en raison de l'absence d'accord institutionnel, constitue un point négatif. L'Acer définit des méthodes pertinentes pour la sécurité du système de réseau de transport.

L'effet concret du Memorandum of Understanding des pays dits Penta (dont la Suisse fait partie) est encore en suspens. La poursuite de la collaboration dans le domaine de l'électricité devrait ainsi être renforcée. Il est toutefois explicitement stipulé que le protocole d'accord ne comporte aucun droit ou aucune obligation en vertu du droit international.

4. Conclusion : priorisation des mesures à prendre

Les relations actuellement tendues entre la Suisse et l'UE se reflètent également dans le baromètre des préoccupations relevé chaque année (Credit Suisse 2021). Le nombre de personnes qui expriment leurs préoccupations à ce sujet a fortement augmenté, passant de 23 % (2020) à 33 % (2021). Pour une majorité (76 %) des personnes interrogées, des relations stables avec l'UE sont plutôt, voire très importantes. Néanmoins, selon le sondage, 51 % soutiennent la décision du Conseil fédéral du 26 mai 2021 de rompre unilatéralement les négociations sur l'accord-cadre institutionnel (ACI).

Quelle est la suite ? Parmi les personnes interrogées, 74 % souhaitent qu'un nouvel accord-cadre soit négocié. La Suisse et l'UE se parlent à nouveau. La visite du chef du DFAE à Bruxelles le 15 novembre 2021 au vice-président de la Commission européenne a été interprétée différemment par les deux parties à l'issue de la rencontre. Lors d'une prochaine rencontre, soit une feuille de route doit être élaborée en commun (interprétation de la Suisse), soit la Suisse doit présenter une feuille de route comme base de discussion (interprétation de l'UE). Des questions importantes telles que la dynamisation de l'évolution du droit et la question de la juridiction doivent également être accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre crédible. La rencontre au Forum économique mondial de Davos, initialement prévue en janvier 2022, n'a pas eu lieu en raison de la situation sanitaire. Aucune date de remplacement n'a encore été fixée.

La Suisse devrait définir des thèmes qui présentent un intérêt à la fois pour notre pays et pour l'UE et qui peuvent être discutés de manière groupée. En ce qui concerne le contenu, la Suisse devrait établir des priorités. Les domaines qui entraînent des conséquences économiques importantes et qui sont déjà ou seront probablement bientôt touchés par l'érosion devraient figurer en tête de liste. Il s'agit notamment de l'accord sur l'électricité, de la reconnaissance de l'équivalence des réglementations suisses dans le domaine de l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) et de la participation de la Suisse à Horizon Europe.

L'érosion des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE n'est pas une force de la nature incontrôlable. Elle dépend des décisions politiques. Si le flou persiste quant à l'aménagement futur des relations bilatérales, l'insécurité juridique augmentera et l'attractivité de la place économique en pâtira.

Annexe 1: Coopérations ayant déjà subi une érosion

Les secteurs listés ci-dessous sont ceux qui ont déjà connu une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux en raison de l'érosion en cours des accords. Cela concerne par exemple les relations entre des entreprises/institutions suisses et leurs contreparties dans l'UE.


Légende:

➔ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Secteur/domaine politique: Recherche

Modifications depuis 26.08.2021	Date	Chiffres clés	Evolution
	14.07.2021: La Suisse admise comme pays tiers dans le PCRI «Horizon Europe»	20 hautes écoles suisses concernées: les deux EPF, 10 universités, 8 hautes écoles spécialisées, mais également de nombreuses PME (19,5% de la totalité des projets) (EC 2021b); troisième place en matière de taux d'obtention de projets (17,1%); plus de 1000 startups et sociétés issues des programmes	Avec ces programmes de recherches, l'UE vise à créer un Espace européen de la recherche et à mieux l'organiser ⁻¹⁷ . Le 12 juin 2021, soit 17 jours après la rupture par le Conseil fédéral des négociations sur l'accord institutionnel, la Commission européenne a confirmé les points suivants: la Suisse est considérée comme un Etat non associé dans le cadre du 9 ^e programme-cadre de recherche et d'innovation «Horizon Europe» de l'UE. Le statut d'Etat tiers ne signifie pas une exclusion complète du programme de recherche, mais il comporte depuis peu de nombreuses restrictions. Ainsi, les institutions de recherche de la Suisse peuvent certes continuer à participer à la plupart des projets conjoints, mais dorénavant uniquement à titre de partenaire complémentaire à un consortium comprenant au moins trois institutions issues de trois différents Etats membres ou Etats associés de l'UE. En revanche les coordinations de projets ainsi que la participation aux actions de soutien et de coordination ⁻¹⁸ (CSA – Coordination Support Action) ne sont plus possibles ⁻¹⁹ .

17 Le précédent programme «Horizon 2020» était doté d'un budget de 81,6 milliards d'euros. Les chercheurs suisses ont obtenu – bien que la Suisse n'eût entretemps que le statut d'Etat associé – au total 2,59 milliards de francs, soit 4% du budget du programme.

18 Les actions de soutien et de coordination (CSA) sont des mesures d'accompagnement de projets visant à créer un réseau de partenaires au moyen notamment de conférences, d'études ou d'initiatives communes. Il peut cependant également s'agir d'actions de standardisation, de diffusion, de sensibilisation et de communication entre différents pays (BMBF 2021b).

19 Lors du dernier programme (8^e PCRI), les chercheurs et les entreprises suisses ont coordonné 1185 projets. Cette activité de coordination non seulement profite aux chercheurs eux-mêmes, mais elle permet également aux institutions suisses de participer à la définition des prochaines priorités de la recherche européenne et ainsi à l'évolution de l'espace de recherche et d'innovation à l'échelle du continent (Tages-Anzeiger 2021a).

Modifications
depuis 26.08.2021 Date

Chiffres clés

Evolution

depuis 2003 grâce à la participation de la Suisse aux projets ; un tiers des PME ayant pris part à un projet créent un emploi (SBFI 2019).

Sont dorénavant exclues les participations d'initiatives individuelles suisses aux appels à projets pour des bourses individuelles telles que les Actions Marie Skłodowska-Curie (fellowships MSCA et programmes Cofund MSCA), ainsi que les bourses très disputées du Conseil Européen de la Recherche (ERC).

Conséquences : La perte des bourses ERC pourrait conduire au départ de chercheurs vers l'étranger : en 2020, 67 personnes se sont vu décerner une bourse ERC en Suisse. Ces bourses ont représenté entre 2014 et 2020 environ 40 % des fonds de soutien européen accordés à la Suisse (Swissuniversities 2021). L'ERC cherche déjà à attirer des chercheurs. Ceux qui avaient obtenu un accord de bourse avant l'exclusion de la Suisse du programme ont la possibilité de se transférer dans une université de l'UE (Tages-Anzeiger 2021a). Le Sefri propose certes une solution transitoire : il finance directement les projets qui avaient reçu une évaluation favorable pour les bourses Starting (StG) et les bourses Consolidator (CoG) de l'ERC. Ces bourses correspondent à un montant de 1,5 à 2 millions d'euros pour une durée de 5 ans (SNF 2021). Il n'existe pas encore de mesures d'atténuation pour les bourses d'un montant plus important (bourses Advanced et bourses Synergy, comprises entre 2,5 et 10 millions d'euros sur 5-6 ans).

Interpharma estime à 2 milliards de francs par an le coût de la suppression d'Horizon Europe en raison de l'absence de gains d'efficacité (Aargauer Zeitung 2022).

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modifications
depuis 26.08.2021 Date

Chiffres clés

Evolution



26.05.2021
Absence de reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux

Branche des technologies médicales concernée : 63 000 employés, 1400 entreprises, 17,9 milliards de francs de chiffre d'affaires (2019), 12 milliards de francs d'exportations (2019), le plus grand nombre de demandes de brevet par million d'habitants en Europe (2018) (Swiss Medtech 2021a)

Depuis le 26 mai 2021, jour de la rupture des négociations par le Conseil fédéral, la reconnaissance mutuelle des dispositifs médicaux entre la Suisse et l'Europe est devenue caduque (EC 2021d).

Cela entraîne les conséquences suivantes : premièrement, les nouveaux dispositifs médicaux produits en Suisse et exportés vers l'UE doivent obligatoirement être contrôlés par un organisme certifié situé au sein de l'UE. Ce double contrôle n'était autrefois pas nécessaire : l'accord de 1999 sur la suppression des entraves techniques au commerce («Accord de reconnaissance mutuelle», ARM) reconnaissait la réglementation suisse sur les dispositifs médicaux au même titre que celle de l'Union européenne : si un dispositif était autorisé en Suisse, il était aussi réputé conforme aux normes européennes.

Deuxièmement, la validité des milliers de certificats produits et de dénominations émis selon l'ancienne législation est concernée. Selon une note de la Commission européenne, ils ne seront plus reconnus (CE 2021e). Jusqu'à présent, la Suisse prévoyait une période de transition jusqu'à fin 2024. Cette situation est à distinguer des certificats nouvellement émis décrits ci-dessus qui, depuis le 26 mai 2021, doivent de toute façon être émis par un organisme certifié au sein de l'UE ⁻²⁰.

Troisièmement, les fabricants suisses qui souhaitent exporter vers l'UE doivent désormais aussi disposer d'un mandataire responsable des produits exportés et ayant son siège au sein de l'UE. Cela entraîne des coûts supplémentaires. De plus, les spécifications des produits, même si elles constituent des informations confidentielles internes à l'entreprise, doivent être mises à la disposition du représentant, qui est tenu de fournir des informations à l'autorité de surveillance de l'UE. Pour éviter cela, de nombreuses entreprises suisses concernées ont créé une filiale ou développé une succursale dans l'UE (ou vont le faire).

C'est le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (2017) qui a changé la donne: entré en vigueur le 26 mai 2017 et assorti de délais de transition échelonnés, il est aujourd'hui applicable en totalité. Il a renforcé les exigences auxquelles sont soumis les dispositifs médicaux ⁻²¹.

Durant la phase de transition, le droit suisse a été aligné successivement au règlement européen, et la révision totale de l'ordonnance suisse concernée ⁻²² est entrée en vigueur le même jour que la directive de l'UE (Swissmedic 2021). Cette adaptation autonome ne suffit cependant pas à empêcher les entraves techniques au commerce: il faut mettre à jour l'ARM puisque la reconnaissance de l'équivalence par l'UE se fonde sur une base juridique dépassée. Cette actualisation a été réalisée après la première étape de la révision totale en 2017 – par la suite, la mise à jour de l'ARM a été conditionnée à la signature de l'accord institutionnel.

20 L'organisme de certification suisses SQS, important pour de nombreuses entreprises de technologie médicale, a été rayé de la liste des organismes de certification reconnus par la Commission européenne à l'automne 2021 (NZZ 2021a); actuellement, aucune entreprise suisse n'est autorisée à délivrer des certificats de technologie médicale valables pour l'UE (voir EC 2021f).

21 Le changement réglementaire était alors suscité par certains événements tels que le scandale sur les implants mammaires de 2010. Mais il était également nécessaire de prendre en compte le phénomène de numérisation: à l'entrée en vigueur du règlement d'origine, il n'existait par exemple pas d'applications permettant aux patients de surveiller eux-mêmes leur santé.

22 L'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) et l'Ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux (OClin-Dim)

Conséquences: La non-reconnaissance des dispositifs implique d'importants coûts administratifs supplémentaires pour l'industrie de la technologie médicale suisse. En 2020, 46 % des exportations de technologie médicale étaient destinées à l'UE (Swiss Medtech 2020). Pour que ces exportations satisfassent aux nouvelles exigences, la branche a déjà dû dépenser environ 114 millions de francs. Elle s'attend en outre à des coûts annuels récurrents de 75 millions de francs. Ces montants correspondent respectivement à 2 % et 1,4 % du volume total de ses exportations (5,2 milliards de francs) (Swiss Medtech 2021b).

De même, la certification ultérieure des produits déjà sur le marché entraînera non seulement des coûts supplémentaires pour les entreprises suisses concernées, mais prendra également beaucoup de temps, alors que les produits ne pourront peut-être même plus être mis sur le marché intérieur de l'UE. Compte tenu de l'insécurité juridique qui règne à ce sujet, les acheteurs de l'UE réagissent déjà avec prudence, car d'importantes questions de responsabilité dépendant de la certification restent ouvertes.

La Suisse a convoqué le comité mixte pour clarifier la situation, en espérant qu'une décision positive lancerait un signal. En effet, cela permettrait de continuer à reconnaître les certifications relevant de l'ancien droit dans d'autres domaines, comme les machines. La réunion a eu lieu début décembre 2021 mais n'a pas apporté de solution (Seco 2021). Les décisions du comité mixte paritaire doivent être prises d'un commun accord et ne sont pas contraignantes pour les parties contractantes Suisse et UE en cas de modification des accords. La modification de l'ARM en fait par exemple explicitement partie (EDA 2007).

Les possibilités de plainte existant dans les relations bilatérales Suisse-UE sont limitées, une voie d'instance négociée étant devenue obsolète avec le rejet de l'accord institutionnel par la Suisse.

Huit entreprises de technologie médicale tentent néanmoins leur chance. Elles portent plainte contre le retrait de l'organisme de certification suisse SQS par la Commission européenne (NZZ 2021b). L'issue de la procédure reste ouverte.

Une plainte devant l'Organisation mondiale du commerce serait possible, mais les chances de succès sont très incertaines et le processus est long. La plupart des acteurs économiques n'attendent pas aussi longtemps et s'adapteront – compte tenu des incertitudes existantes. L'attractivité de la place économique suisse en souffrirait.

Non seulement les exportations sont concernées, mais aussi les importations. Malgré la reconnaissance unilatérale des certificats européens par la Suisse, les fabricants de l'UE/EEE (hormis le Liechtenstein) doivent satisfaire à des exigences particulières en matière d'étiquetage de leurs produits. En effet, les autorités ont à présent besoin d'un représentant autorisé en Suisse assumant la responsabilité des produits. Cela se traduit par un surcoût pour les entreprises de l'UE/EEE et restreint l'attractivité du marché suisse de distribution. C'est pourquoi Swiss Medtech redoute que d'ici un an, environ 40 000 différents dispositifs médicaux importés viennent à manquer.


La solution qui vient d'être adoptée prévoit que pour les dispositifs médicaux dits de l'ancien droit (c'est-à-dire déjà mis sur le marché), le mandataire suisse et l'importateur peuvent également être indiqués sur le bon de livraison. Une indication sur le produit, l'emballage ou le mode d'emploi ne serait plus obligatoire. Ce n'est que pour les nouveaux produits que le mandataire suisse doit être indiqué sur le produit ou l'emballage. En revanche, le nom de l'importateur peut désormais également figurer sur le bon de livraison (Medtech Zwo 2022).

Non seulement en Suisse, mais aussi du côté de l'UE, de plus en plus de voix s'élèvent par crainte de difficultés d'approvisionnement en raison du manque de clarté concernant le retrait des certificats existants. En effet, la Suisse fait partie des cinq principaux pays d'origine des produits Medtech sur le marché intérieur de l'UE.

L'Allemagne veut donc reconnaître les produits Medtech suisses déjà certifiés. Cela profiterait à 54 fabricants suisses employant au total 2000 personnes (SRF 2022b). Mais selon les données actuelles, l'UE n'accepte pas l'accord conclu entre un groupe de travail des Länder allemands et la Suisse (Berner Zeitung 2022).

Outre les obstacles supplémentaires à l'exportation et à l'importation, il existe une difficulté supplémentaire : l'UE n'accorde plus à la Suisse l'accès à Eudamed, la banque de données sur les produits. En outre, la collaboration avec la surveillance du marché de l'UE a été supprimée. Ainsi, c'est la sécurité des patients en Suisse qui en pâtit.

Secteur/domaine politique: Agriculture

Modifications depuis 26.08.2021	Date	Chiffres clés	Evolution
	21.04.2021:	Branche agricole concernée: importations de produits agricoles en provenance du marché intérieur européen: 11,3 milliards de francs (75,8 % du total des importations); exportation de produits agricoles vers le marché intérieur européen: 5 milliards de francs (52 % du total des exportations) (EZV 2021)	L'UE a procédé dans les dernières années à plusieurs modifications de sa législation agricole. Elle a notamment adopté un droit plus strict sur la santé animale (voir BLV 2021a), de nouvelles exigences sur le contrôle des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (BMEL 2021), ainsi que des mesures pour une meilleure préservation de la santé des végétaux (EFSA 2021). Sur ces trois points, la relation Suisse-UE a subi une érosion au cours des derniers mois. Afin de préserver l'équivalence entre la Suisse et l'UE, plusieurs annexes de l'accord agricole devraient immédiatement être mises à jour. Le Conseil fédéral a indiqué qu'il s'agit des annexes 4–6 (santé des plantes, aliments pour animaux et semences), ainsi que l'annexe 11 comprenant l'accord vétérinaire (Parlement 2021). L'annexe 4 de l'accord agricole a été mise à jour pour la dernière fois en 2016. Les dernières modifications ne sont ainsi pas prises en compte et l'équivalence entre la Suisse et l'UE n'est plus assurée (Fedlex 2021). Il en va de même pour les autres annexes: les deux dernières mises à jour de l'accord agricole, en 2017 et 2020, concernent toutes deux des appellations d'origine et des indications géographiques. L'accord vétérinaire n'a pas non plus été actualisé depuis 2018: en particulier concernant la santé animale, estime l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (Osav), il importerait d'adapter ici le droit suisse (BLV 2021b).
	14.12.2019:	Absence d'équivalence dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux	
	14.12.2019:	Absence d'équivalence dans le domaine de la santé des plantes	Conséquences: Par suite du manque d'équivalence, les produits en provenance d'Etats tiers et destinés à la Suisse ne subissent dans certains cas plus les contrôles qui étaient en principe prévus: les Etats membres de l'UE ne les effectuent plus au point d'entrée (BR 2021) ⁻²³ . Jusqu'à présent, cela a permis à la Suisse d'économiser des frais, car de nombreux produits agricoles de pays tiers étaient importés via les ports de l'UE.

23 La décision du Conseil fédéral sur l'ACI crée aussi de la confusion de toutes parts: le libre-échange du fromage entre la Suisse et l'UE, qui fonctionnait bien, a été supprimé à tort à court terme (NZZ 2021c).

Secteur/domaine politique: Marché financier

Modifications
depuis 26.08.2021



01.07.2019 :
Absence de
prolongement
de l'équivalence
boursière

Chiffres clés

Branche financière potentielle
concernée: 106 616
employés, 243
banques, 38,41
milliards de
francs de création
de valeur
brute, 3,47 mil-
liards de francs
de total de bilan
(Statista 2021a)

Evolution

Après la crise financière, l'UE a révisé et renforcé sa réglementation des marchés financiers. Cet effort a visé principalement la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID). La deuxième version de la directive (MiFID II) est entrée en vigueur le 2 juillet 2014, en même temps qu'un nouveau règlement (MiFIR) – ces derniers sont devenus obligatoires dès le 3 janvier 2018. La MiFid II et le Mifir ont pour objectif d'améliorer la transparence, la stabilité des marchés financiers et la protection des investisseurs. Pour ce faire, de nouvelles obligations ont été instaurées, concernant la communication de données relatives aux activités de trading, ou la transmission de données sur les transactions aux autorités de surveillance. En outre, l'obligation de négocier des actions est en vigueur. En vertu de cette obligation, les acteurs de l'UE ne peuvent négocier des actions sur les plateformes de négociation de l'UE ou sur une plateforme de négociation équivalente d'un pays tiers. Les actions négociables exclusivement en dehors de l'UE (ou de pays tiers équivalents) sont exclues de cette obligation. Concrètement, cela signifie que : s'il est possible de négocier sur différentes bourses, les négociants en actions de l'UE doivent choisir un lieu au sein de l'UE ou d'un pays tiers équivalent. Pour être considéré comme équivalent, un pays tiers doit pouvoir garantir une surveillance et une réglementation du marché financier équivalentes à celles de MiFid II/ Mifir. A cette fin, la Suisse a mis en place le 1^{er} janvier 2020 deux nouvelles lois (LEFin et LSFin).

La reconnaissance de la réglementation étrangère sur les marchés financiers constitue une décision unilatérale de la Commission européenne, que l'Etat tiers ne peut être ni influencé ni contesté. En décembre 2017, lorsqu'elle a accordé sa première équivalence à la Suisse, la Commission européenne a souligné qu'un progrès dans l'accord institutionnel serait essentiel pour le prolongement de la décision d'équivalence (EUR-Lex 2017). Fin 2018, alors que se présentait une version préliminaire de l'accord, la Commission a accordé de nouveau l'équivalence (EC 2018). Lorsqu'un an plus tard la Suisse n'avait toujours pas pris de décision sur l'accord institutionnel, la Commission a laissé arriver à échéance le délai accordé pour la reconnaissance de l'équivalence boursière.

Conséquences: Comme les actions d'entreprises ayant leur siège en Suisse sont négociées à la fois à la Bourse suisse (SIX) et dans l'UE, elles seraient concernées par l'obligation de négocier des actions prévues par le règlement Mifir, c'est-à-dire que les négociants de l'UE ne seraient plus autorisés à négocier via SIX. Comme la part de marché de SIX dans le volume négocié en Europe des actions suisses est de 75 %, la suppression de ce marché entraînerait des pertes considérables. Afin d'éviter cet effet négatif sur l'infrastructure boursière suisse, le Conseil fédéral a activé une mesure de protection le 1^{er} juillet 2019.

Celle-ci a pour effet que le marché d'actions suisses sur des bourses étrangères n'est possible que si cela n'a pas de répercussions négatives sur l'infrastructure boursière suisse. Comme ce n'est pas le cas avec l'obligation de négocier des actions dans l'UE, les actions suisses ne peuvent pas être négociées sur les bourses de l'UE. Elles ne sont donc plus considérées comme «négociables» et permettent aux acteurs de l'UE de continuer à pouvoir négocier à la SIX. La mesure a été prolongée le 17 novembre 2021, elle est donc désormais valable jusqu'à la mi-2022. Pour la période suivante, elle doit toutefois être transposée dans le droit ordinaire – et la consultation pour cette étape a déjà été ouverte (Bundesrat 2021).

Les groupes suisses possédant des biens immobiliers en Allemagne sont exposés à des dommages collatéraux, en raison de la réforme fiscale adoptée dans ce pays. Avec la révision de l'impôt sur les mutations immobilières, le négoce de parts dans des sociétés détenant des biens immobiliers est soumis à cet impôt de mutation.

En Allemagne, les sociétés cotées sont exemptes de cet impôt: c'est ce qu'on appelle la clause boursière. Cette exemption est étendue aux places boursières de l'UE, ainsi qu'à celles qui ont obtenu la reconnaissance d'équivalence. Les entreprises suisses font donc aujourd'hui les frais de l'absence d'équivalence boursière. Il est possible que les conséquences ne touchent pas uniquement les fonds immobiliers, mais aussi les groupes d'assurance (Parlement 2021b).

L'accès au marché de l'UE reste semé d'obstacles pour les prestataires de services financiers suisses.

Cette évolution peut potentiellement affecter les 1000 milliards de francs de patrimoines transfrontaliers placés et gérés en Suisse par des clients de l'UE (total des patrimoines de clients étrangers = 3750 milliards de francs) (Parlement 2021a).

Les gestionnaires de fortune suisses n'ont que des possibilités très limitées pour servir des clients de l'UE depuis la Suisse. Celles-ci devraient même être encore plus restreintes dans un avenir proche sur la base de la directive CRD6. Ainsi, les banques de pays tiers ne pourront proposer activement leurs services aux clients de l'UE que si le prestataire de services financiers exploite une succursale dans l'UE. Cette règle – déclenchée par le Brexit – toucherait en particulier les petites banques privées suisses qui n'opèrent qu'à partir de la Suisse. Les nouveaux emplois du secteur se créent donc principalement à l'étranger. Au premier semestre 2021, on comptait 1655 nouveaux emplois à l'étranger contre 146 nouveaux postes en Suisse (Tages-Anzeiger 2021b).

Secteur/domaine politique: Formation

Modifications depuis 26.08.2021	Date	Chiffres clés	Evolution
	26.02.2014:	Etudiants et élèves concernés: En 2019, plus de 13 000 Suisses ont participé au programme d'échange (SBFI 2021c)	<p>En janvier 2021, simultanément au lancement du nouveau programme recherche Horizon Europe (voir ci-dessus), le nouveau programme de formation de l'UE, reprenant le nom de son prédécesseur, a également démarré: «Erasmus+». L'UE soutient ainsi l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et la formation des adultes, en continuant de mettre l'accent sur la mobilité transnationale et les actions de coopération. La jeune génération bénéficie d'une nette augmentation des crédits: 26,2 milliards d'euros sont mis à disposition pour la période de 2021 à 2027 – soit environ 11 milliards de plus que la somme allouée dans le précédent programme de 2014 à 2020. Environ 10 millions d'apprenants devraient profiter de ce programme (NZZ 2021d).</p> <p>Contrairement à Horizon Europe, la Suisse n'a jusqu'à présent ouvert aucune négociation en vue de sa participation au programme Erasmus+, en dépit du souhait maintes fois exprimé par le Parlement, qui plaide pour une pleine association (Parlement 2021c), et qu'il a inscrit dans les objectifs pour la législature 2019–2023. La Suisse a donc le statut d'Etat tiers. Les institutions suisses n'ont par conséquent que des possibilités restreintes de participation à Erasmus+: elles peuvent participer aux appels à projets en tant que partenaire d'un tel projet, mais ne peuvent en assumer la coordination. Elles doivent en outre veiller à ce que soit respecté le nombre minimum de pays participants membres du programme (EDA 2019a).</p> <p>Avec son actuel statut d'Etat tiers, la Suisse, à l'instar de sa participation à Horizon Europe, a fait un pas en arrière: de 2011 à 2013, la Suisse était officiellement partie prenante aux programmes «Education et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action». Cette participation avait pour base l'accord sur la formation conclu en 2010 dans le cadre des accords bilatéraux II. Ces programmes couvraient l'enseignement général, la formation professionnelle et la formation des adultes, ainsi que les activités extrascolaires de la jeunesse. Ils ont été intégrés à Erasmus+ en 2014. La Suisse a certes initié des négociations avec l'UE en vue d'être associée au nouveau programme, mais après l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse, ces négociations ont été suspendues – et peu après, le Conseil fédéral a promulgué une solution transitoire qui devait durer jusqu'à fin 2017. Cette solution spéciale – le Swiss-European Mobility Programme (Semp) – a finalement été prolongée plusieurs fois. Pour la période de 2021 à 2024, le budget du programme se monte à 198,9 millions de francs (SBFI 2021c). Le Semp a donc un coût moindre que la participation à Erasmus+: le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) estime que le coût d'une pleine association sur sept ans se situerait entre 1,1 et 1,4 milliard de francs. (NZZ 2020).</p>

Modifications
depuis 26.08.2021 Date

Chiffres clés

Evolution

Conséquences: Pour les universités suisses, la solution actuelle n'est pas viable à long terme. D'une part, l'effort à engager pour attirer des étudiants étrangers est beaucoup trop élevé car les universités suisses n'apparaissent pas dans le matériel d'information sur les échanges universitaires. D'autre part, des universités étrangères renommées n'ont pas renouvelé leur coopération avec la Suisse après que celle-ci a mis fin aux négociations avec l'UE, ce qui rend également plus difficile l'accès pour les étudiants suisses (NZZ 2020). Cela s'est produit par exemple en 2017 avec l'université renommée de Cambridge (Tages-Anzeiger 2017). Compte tenu du Brexit, cette situation sous tension est susceptible de s'améliorer, du moins avec les universités britanniques; mais aucun accord en ce sens n'a encore été signé à ce jour.

Secteur/domaine politique: Culture et médias

Modifications
depuis 26.08.2021 Date

Chiffres clés

Evolution



01.01.2014 :
Absence de participation à «Europe Créative»

Branche culturelle suisse potentiellement concernée: 71 398 établissements culturels et environ 260 000 employés pour un chiffre d'affaires total de 66,8 milliards de francs [incluant l'industrie publicitaire, l'architecture, le jeu vidéo, etc.] (BAK 2019 et BFS 2019); 2,94 milliards de francs de dépenses publiques pour la culture

Depuis les années 1990, l'UE soutient le secteur du cinéma européen pour l'aider à affronter la concurrence extra-européenne. Elle a lancé pour cela le programme «Media» qui concentre son soutien avant tout sur les secteurs situés en amont et en aval, tels que la distribution, la formation des cinéastes et la réalisation des projets. Dans le cadre des accords bilatéraux II, la Suisse a pu conclure un accord en 2004, rendant possible sa participation de plein droit de 2007 à 2013. Sur cette période, le Conseil fédéral a versé au projet une contribution financière à hauteur de 59 millions de francs; sur ce montant environ 65 % seulement (38,5 millions de francs) est revenu à des projets suisses. Au total, 111 institutions de Suisse ont profité du soutien financier du programme Media, tandis qu'environ 300 réalisateurs ont pu suivre des formations subventionnées par ce programme (EDA 2020). Fin 2013, le programme Media est arrivé à son terme, et avec lui la participation suisse. Media, en même temps que le programme «Culture» de la même période⁻²⁴, ont été intégrés dans le nouveau programme «Europe Créative», qui soutient depuis le développement, l'assistance et la compétitivité de la branche culturelle et créative européenne.

24 La Suisse n'était pas associée jusqu'ici au programme «Culture».


Conséquences: Les négociations en vue d'une participation à «Europe Créative» ont repris peu après le lancement du programme, mais ont été interrompues en raison de l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014. Pour atténuer les conséquences négatives de cette non-participation, des mesures de remplacement compensent depuis cette date l'absence des subventions du programme européen. Une somme annuelle de 4,5 millions est ainsi mise à disposition (BAK 2018) ⁻²⁵.

Les mesures de remplacement n'incluent cependant pas toutes les lignes d'aide que comprend son pendant européen. Par exemple, les séries et les jeux vidéo ne sont pas soutenus en Suisse car ils ne sont pas couverts par la loi suisse sur le cinéma. L'approche adoptée ici par la Suisse suit un modèle de politique économique plus rigoureuse que l'UE, bien qu'en raison de la pandémie la branche des jeux vidéo se soit efforcée d'obtenir des fonds de soutien auprès de la Confédération (Tages-Anzeiger 2021c). En outre, le trop faible nombre de demandeurs potentiels dans d'autres secteurs en Suisse n'a pas rendu un soutien nécessaire. Fin 2014, les négociations en vue de la participation suisse au programme de l'UE ont pu être réengagées, mais elles n'ont jamais abouti – entre autres en raison des questions qui restaient ouvertes concernant l'accord institutionnel.


Actuellement, il semble peu probable que la Suisse participe au programme «Europe Créative» déjà en cours pour la période de 2021 à 2027. Par rapport à la période précédente, l'UE a augmenté son budget de près d'un milliard d'euros pour le porter à 2,44 milliards (EC 2021g).

25 Ce montant a été calculé sur la base de l'expérience faite avec le programme Media; il correspond approximativement aux sommes que le programme reversait à la Suisse.

Secteur/domaine politique: Coopération dans le domaine de la météorologie

Modifications depuis 26.08.2021	Date	Chiffres clés	Evolution
	Eté 2021: Pas de participation à «Destination Earth» par Météo Suisse	Concerné: Météo Suisse, dépenses de 121 millions de francs (2020), supportées en majorité par la Confédération, 389 collaborateurs (Meteo-Schweiz 2021)	Initialement impliqué dans les travaux préparatoires, Météo Suisse a été exclu du grand projet européen «Destination Earth». L'objectif de ce projet est de programmer un jumeau numérique de la Terre à l'aide d'ordinateurs et de logiciels de pointe. Cela doit permettre de développer une nouvelle génération de modèles numériques afin de mieux prévoir les événements météorologiques extrêmes ainsi que les effets du changement climatique. Conséquences: La combinaison de la recherche appliquée et des activités d'innovation conduit à une amélioration continue des modèles météorologiques de Météo Suisse. La coopération internationale dans l'espace européen est importante à cet égard. L'exclusion de projets de recherche importants se traduit à moyen et long terme par une amélioration plus lente de la qualité des prévisions. En réaction, le Parlement a accordé 870 000 francs supplémentaires à Météo Suisse pour 2022, afin qu'il puisse améliorer les modélisations lui-même (Meier 2021; NZZ 2021e).

Secteur/domaine politique: Candidature pour l'European Green Capital Award

Modifications depuis 26.08.2021	Date	Chiffres clés	Evolution
	Décembre 2021: Plus de possibilité de participation pour les villes suisses	Toutes les villes suisses	Conséquences directes de l'échec des négociations sur l'accord-cadre, les villes suisses sont exclues jusqu'à nouvel ordre de déposer toute candidature à l'European Green Capital Award depuis décembre 2021. La Commission européenne a décidé de n'autoriser que les villes des pays de l'UE et de l'EEE à concourir pour ce prix (EGCA) en 2024 (GreenBasel 2022).

Annexe 2: Domaines exposés au risque d'érosion bilatérale

Le présent chapitre identifie les domaines où il faut s'attendre d'une part à une évolution rapide du marché intérieur européen, et où d'autre part il n'est pas exclu que l'absence d'équivalence entraîne graduellement une détérioration ou une complication des échanges bilatéraux, par exemple entre les entreprises/institutions suisses et leurs contreparties dans les pays de l'UE.

Légende:

- ➔ Statu quo
- ⬆ Evolution positive, solutions trouvées
- ⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Secteur/domaine politique: Protection des données

Modifications
depuis 26.08.2021

Chiffres clés

Evolution



Entreprises potentiellement concernées: 465 725 entreprises de services, 4 millions d'employés (BFS 2021)

Depuis 2018, le nouveau règlement général sur la protection des données est en vigueur dans l'UE. Similairement à la réglementation sur les marchés financiers de l'UE (voir chap. 2 «Marché financier»), les effets du RGPD peuvent avoir des prolongements à l'étranger, indépendamment de la situation juridique des autres pays en matière de protection des données. Le cas se présente en pratique dès que des entreprises, ayant par exemple leur siège en Suisse, exercent une activité sur le territoire de l'UE. En effet, le RGPD a principalement pour but de protéger les personnes résidant dans l'UE et qui sont concernées par un traitement de leurs données. Il s'agit de leur assurer un meilleur contrôle sur leurs données personnelles; mais la responsabilité est davantage transférée sur les entreprises et les personnes qui procèdent à un traitement de données.

Dans le cadre du RGPD, l'UE peut décider de prononcer l'équivalence de lois sur la protection des données existant à l'étranger, auquel cas les flux transfrontaliers de données ne sont pas soumis à des mesures de protection supplémentaires. Lors de son dernier examen de la loi suisse sur la protection des données, en 2000, l'UE l'a jugée appropriée. Dans la mesure où l'UE a modifié depuis son règlement, la Suisse a dû adapter de son côté sa législation afin d'assurer la même protection et conserver sa reconnaissance d'équivalence. A l'automne 2020 a été adoptée la révision totale de la loi – dont l'entrée en vigueur se fera au plus tôt vers mi-2022 (Economiesuisse 2021). La question reste ouverte de savoir si l'UE reconnaîtra à la Suisse l'équivalence de sa loi sur la protection des données. Si elle la lui refuse, les entreprises suisses risquent de se voir interdire le traitement des données relatives aux clients de l'UE, ou pour le moins d'être soumises à plus de complications. La transmission de données joue un rôle central surtout pour les services, qui représentent déjà 30 % de l'ensemble du commerce extérieur de la Suisse.

Secteur/domaine politique: Entraves techniques au commerce

Modifications
depuis 26.08.2021

Chiffres clés

Evolution



Potentiellement concernés: deux tiers des échanges de produits industriels entre la Suisse et les 27 membres de l'UE (76 milliards de francs d'exportations, 74 milliards de francs d'importations) (Seco 2021)

L'ARM constitue la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité des produits industriels. 20 domaines de produits sont concernés au total: pour onze d'entre eux, la dernière mise à jour de l'accord de reconnaissance remonte à 2017, année où les exigences concernant les produits en question avaient en effet été modifiées. De nouvelles exigences, par exemple concernant la sécurité des produits, peuvent entraîner une révision des bases juridiques. Pour préserver la validité de l'ARM, la Suisse non seulement doit adapter ses règlements à la dernière version de la réglementation de l'UE, mais elle doit également mettre à jour l'accord dans lequel l'UE reconnaît l'équivalence des règles suisses.

Des mesures s'imposent: le 26 mai 2022, de nouvelles règles sur les diagnostics in-vitro entreront probablement en vigueur (dans le cadre de la révision du règlement UE sur les dispositifs médicaux). Les facilités commerciales existant actuellement entre la Suisse et l'UE devraient alors disparaître. En outre, il sera nécessaire de procéder à des adaptations réglementaires dans le domaine des machines, car l'UE revoit actuellement sa directive sur les machines et travaille à un règlement sur l'intelligence artificielle. Leur entrée en vigueur est prévue pour 2023/2024. De nouvelles règles sont également attendues pour les matériels et engins de chantier.

Mais la principale branche exportatrice de la Suisse dépend elle aussi de la mise à jour et de la reconnaissance régulière de l'ARM correspondant. Parmi toutes les exportations pharmaceutiques, 48 % sont destinées à l'UE, un gel de l'ARM générerait des coûts de 500 millions de francs par an (Aargauer Zeitung 2022).

Secteur/domaine politique: Transport terrestre

Modifications
depuis 26.08.2021

Chiffres clés

Evolution



Branche potentiellement concernée: 19 milliards de francs de création de valeur brute (Statista 2020) avec 185 800 employés et 41 milliards de francs de volumes d'affaires (GSI et ISCM 2021); transport fluvial sur le Rhin: 6 millions de tonnes de marchandises, 2556 places de travail, 454 millions de francs de valeur ajoutée (BAK Basel Economics 2016)

L'accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route (accord sur les transports terrestres) repose sur le principe de l'équivalence des législations. Cet accord devrait également être mis à jour dès que ses bases juridiques dans l'UE évoluent. Un tel changement est déjà en cours: depuis 2017, l'UE a lancé trois initiatives («Mobility Packages») destinées à développer les conditions-cadre pour le transport par route et échelonner leur entrée en vigueur sur plusieurs années. Le premier paquet a été adopté en juillet 2020 par le Parlement européen et se concentre entre autres sur l'accès au transport routier de marchandises et aux conditions de travail des chauffeurs routiers (IRU 2021).

La Suisse doit également se préparer à des changements dans le domaine du transport ferroviaire. L'UE implémente actuellement son quatrième paquet ferroviaire. Le paquet comprend deux piliers : un pilier marché et un pilier dit technique. Le pilier marché contient trois instruments juridiques visant à libéraliser le transport ferroviaire, tandis que le pilier technique vise surtout à réduire les coûts et les obstacles administratifs (EC 2021h). Pour atteindre les objectifs fixés par le deuxième pilier, l'UE entreprend d'accroître la sécurité ferroviaire en attribuant uniquement à l'agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) la compétence de délivrance des certificats de sécurité et d'homologation du matériel roulant. En outre l'interopérabilité des systèmes ferroviaires a été améliorée grâce notamment à la modernisation et l'uniformisation de la procédure d'autorisation. Les directives relatives à ces évolutions sont déjà entrées en vigueur le 31 octobre 2020 (EC 2021h).

La Suisse a revu en 2019 son ordonnance sur les chemins de fer afin de rendre possible l'intégration des entreprises ferroviaires suisses dans les nouvelles procédures européennes (BAV 2019). La nécessaire adaptation de l'accord sur le transport terrestre est actuellement bloquée par la question de l'accord institutionnel – une solution transitoire de remplacement règle pendant ce temps la coopération. Après une prolongation en décembre 2021, cette solution transitoire doit se terminer fin 2022.

Les discussions sur un développement fondamental et la participation de la Suisse à la nouvelle initiative de l'UE pour les innovations dans le transport ferroviaire sont bloquées. La Suisse veut reprendre les dispositions techniques du quatrième paquet ferroviaire de l'UE et aspire à adhérer à l'ERA (BAV 2021; NZZ 2022b). Mais l'UE conditionne l'ouverture des négociations à des progrès sur les questions institutionnelles.

La reconnaissance de la certification de la maintenance des wagons de chemin de fer (dite ECM = Entity in Charge of Maintenance) en trafic transfrontalier constitue un problème à cet égard. Dans un cas extrême, les wagons certifiés en Suisse – par exemple pour le transport de marchandises – pourraient se voir interdire de circuler dans d'autres pays de l'UE.

L'UE a souligné qu'il serait possible d'actualiser les accords bilatéraux en dépit de l'absence d'accord institutionnel lorsque des intérêts prépondérants de l'UE sont en jeu : ainsi le 1^{er} juillet 2021, le comité mixte a décidé, dans le cadre de l'accord sur le transport terrestre, de reconnaître les nouveaux droits des passagers en Suisse et de les intégrer aux annexes. Néanmoins cette reconnaissance n'apporte pas de changement relatif à l'accès aux marchés ; et les droits des passagers de l'UE sont déjà garantis par l'adaptation législative approuvée à Berne.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Modifications
depuis 26.08.2021

Chiffres clés

Evolution



Branche potentiellement concernée: la création de valeur générée directement et indirectement par le secteur du transport aérien s'élève à environ 30 milliards de francs par an et concerne quelque 190 000 emplois (EFD 2020)

Les bases juridiques du transport dans l'UE ont évolué ces dernières années: il s'agit pour l'essentiel de normes techniques ainsi que de dispositions en matière de sécurité technique, de services de la navigation aérienne, ainsi que de contrôle de la sécurité pour les personnes et l'aviation. Dans le cadre de l'accord sur le transport aérien, la Suisse reprend depuis 2002 les mêmes dispositions que celles applicables dans l'UE, au moyen de ce qu'on appelle la reprise dynamique du droit. Cette procédure inclut également l'inscription immédiate dans un accord des modifications éventuelles, dès qu'elles ont lieu: cela s'est produit la dernière fois en juillet et en décembre 2021, lorsque des adaptations ont été apportées aux règles de sécurité et de gestion du trafic aérien. Des conditions allégées pour les créneaux horaires ont été créés en raison de la crise du Covid-19. Bien qu'il ne soit pas vraisemblable qu'elles n'entraînent pas d'actualisation de l'accord, étant donné l'intérêt majeur de l'UE à assurer l'équivalence dans le domaine de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, ainsi que de l'exploitation des vols (Parlement 2021a), cela ne peut pas être juridiquement garanti.

Secteur/domaine politique: Sécurité douanière

Modifications
depuis 26.08.2021

Chiffres clés

Evolution



Potentiellement concernés: commerce de marchandises entre la Suisse et l'UE 2020: importations 136 milliards de francs, exportations 122 milliards de francs; commerce total 258 milliards de francs (EZV 2021)

L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières (originellement accord sur le transport de marchandises) facilite depuis 1990 les contrôles et les formalités dans les échanges de biens, et coordonne la coopération aux postes de douanes entre la Suisse et l'UE. Certaines des dispositions de l'accord se basent sur le principe d'équivalence. Ainsi, les contrôles effectués à la frontière, et les documents en attestant, sont reconnus comme équivalents. Il est par conséquent nécessaire de modifier l'accord si les dispositions correspondantes évoluent.

Ainsi en 2009, à cause notamment de l'augmentation des attentats terroristes dans les années 2000, l'accord a été entièrement révisé afin de refléter les normes de sécurité renforcées dans le domaine douanier. L'UE a par exemple introduit une obligation de déclaration préalable pour les importations. Sans adaptation de l'accord sur le transport des marchandises, les échanges bilatéraux de biens avec la Suisse auraient été confrontés à des barrières administratives plus élevées. La Suisse et l'UE forment au contraire à présent un espace de sécurité douanière commun, appliquant des normes de sécurité équivalentes. La Suisse bénéficie ainsi du même traitement qu'un membre de l'UE.

Si à l'avenir les dispositions de l'UE devaient changer et que les documents et les contrôles douaniers suisses n'étaient plus reconnus comme équivalents, le coût du trafic transfrontalier de marchandises s'en trouverait augmenté. Aujourd'hui déjà, la Suisse occupe les toutes dernières places des classements internationaux en matière de formalités douanières (WEF 2020).

Encadré

Pas de conséquences pour la libre circulation des personnes à ce jour

L'accord sur la libre circulation des personnes est un accord d'accès au marché et il est donc concerné par la décision sur l'accord institutionnel. Néanmoins la modification de l'annexe III, qui fixe les règles de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (sont concernées les professions réglementées, telles que les médecins ou les psychothérapeutes), est déjà en préparation et les travaux internes sont en cours. A ce jour, rien ne laisse penser que cette révision soit subordonnée au contexte de l'accord institutionnel. Une pierre d'achoppement majeure reste les mesures d'accompagnement introduites unilatéralement par la Suisse et qui ont été continuellement renforcées de façon unilatérale. Question en suspens: la situation de l'assurance chômage des frontaliers habitant dans l'UE et travaillant en Suisse (et qui se retrouvent au chômage ou arrivent en fin de droits).

L'institut BAK Basel a calculé qu'un abandon de la libre circulation des personnes multiplierait les coûts actuels par 17. La valeur totale de l'accord est estimée à 14 milliards de francs par an (Aargauer Zeitung 2022).

Annexe 3: Potentiels de coopération bilatérale non exploités

Dans ce chapitre sont identifiés les domaines qui ont connu (ou connaissent encore) une évolution soutenue du marché intérieur européen, mais où l'absence d'accord bilatéral n'a pas permis jusqu'à présent d'exploiter tout le potentiel d'une coopération.

Légende:

➔ Statu quo

⬆ Evolution positive, solutions trouvées

⬇ Evolution négative, de plus en plus d'obstacles pour les acteurs suisses

Secteur/domaine politique: Accord sur l'électricité

Modifications
depuis 26.08.2021

Evolution



Depuis le début des années 1990, l'Europe a connu une succession de libéralisations de la production et de la distribution d'électricité. L'objectif poursuivi par l'UE est d'intégrer les différents marchés de l'électricité et de créer un marché intérieur compétitif de l'énergie. Le nouveau paquet de mesures (Clean Energy Package) qui sert cet objectif est entré en vigueur en janvier 2020 et sera mis en application ces prochaines années. De son côté, la Suisse a entrepris des adaptations. Sa loi sur l'approvisionnement en électricité porte ainsi la marque de la réglementation de l'électricité sur le marché intérieur européen. Un accord sur l'électricité est une condition nécessaire pour que la Suisse puisse accéder, à égalité de droits, au marché de l'électricité de l'UE. Des négociations à cette fin sont en cours depuis 2007. Un accord sur l'électricité constituant un accord classique d'accès au marché, l'UE l'a conditionné à la signature de l'accord institutionnel. Faute d'accord sur l'électricité, la Suisse est privée d'un raccordement au marché européen de l'électricité. Elle est ainsi exclue du couplage de marché. Celui-ci est un mécanisme, qui au sein d'un réseau d'interconnexion⁻²⁶, optimise les échanges d'énergie en tenant compte des capacités de transport transfrontalières⁻²⁷. Depuis 2016, le couplage des marchés en J-1 (Day Ahead Market Coupling) réunit 19 pays membres de l'UE, couvrant 85 % de la consommation européenne d'électricité. La Suisse aurait dû rejoindre ce mécanisme en 2015 mais en a été exclue en raison de l'absence d'un accord sur l'électricité. La Suisse ne participe pas non plus au projet Intraday-Market-Coupling-Project (XBID), introduit en 2018 (VSE 2020).

26 Interconnexion des réseaux électriques de plusieurs pays.

27 Avec le couplage de marché, les négociants en électricité ont seulement besoin de déclarer le prélèvement ou l'injection d'électricité dans un segment de réseau. Les exploitants de réseau de transport calculent alors la charge optimale des capacités aux interconnecteurs et contrôlent la demande et l'offre en fonction du prix dans les différentes zones (procédure dite implicite). Au contraire, dans un système sans couplage de marché, les négociants doivent préalablement acquérir aux enchères des droits de transport – avant de pouvoir livrer ou importer de l'électricité. Ils doivent acquérir aux enchères la capacité suffisante pour pouvoir réaliser physiquement leurs opérations. Il en résulte non seulement de considérables inefficiences pour le système, mais également des coûts administratifs et financiers supplémentaires (Meister 2014).

Le marché suisse est exclu ou n'est pas représenté dans les calculs de capacité européens. Une prise en compte simplifierait la gestion des congestions ainsi que le maintien de la tension et la régulation de la fréquence du réseau en Suisse et réduirait ainsi le risque de black-outs régionaux. Fin 2021, le gestionnaire du réseau de transport suisse Swissgrid a pu conclure un accord de droit privé avec les gestionnaires de réseau de transport et les autorités de régulation nationales respectives de la région de calcul de capacité Italy North. Swissgrid sera ainsi impliqué dans les méthodes de calcul de capacité transfrontalières ainsi que dans les processus d'échanges de contreparties et de coordination de la sécurité, du moins à la frontière sud. L'accord est valable dans un premier temps pour 12 mois (Energate Messenger 2022).

Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'UE ne reconnaît plus les garanties d'origine provenant de Suisse. Cela touche en particulier l'énergie hydraulique locale, puisque les attestations de l'électricité «verte» produite pouvaient être négociées sur les bourses de l'UE. L'Association des entreprises électriques suisses (AES) estime que la perte pour les entreprises suisses s'élève à plusieurs dizaines de millions de francs, car les attestations de l'UE continuent d'être reconnues par la Suisse, ce qui fait baisser le prix des certificats nationaux. La question de savoir si la Suisse doit également retirer les certificats de l'UE en guise de réaction est controversée au sein de l'économie (NZZaS 2021).

A l'automne 2021, la Suisse s'est vu retirer son statut d'observateur auprès de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Acer) en raison de l'absence d'accord institutionnel. L'Acer définit des méthodes qui sont pertinentes pour la sécurité du système des réseaux de transport. Jusqu'à présent, Swissgrid recevait ces informations et pouvait ainsi reprendre ces normes. Désormais, les informations doivent être obtenues autrement.

Le 1^{er} décembre 2021, les pays Penta (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse) ont signé un Memorandum of Understanding (MoU) sur la prévention des crises électriques. Celui-ci vise à renforcer la poursuite de la coopération et à permettre le développement de mesures solidaires pouvant être mises en œuvre au niveau régional en cas de crise (Uvek 2021). La manière dont la coopération avec la Suisse, pays tiers, doit être organisée n'est pas encore définie. Il est explicitement stipulé que le MoU ne contient aucun droit ou aucune obligation en vertu du droit international et n'a pas l'intention de remplacer ou de modifier les obligations juridiques existantes entre les signataires (Pentalateral Energy Forum 2021).

A l'avenir, la Suisse sera également exclue de la plateforme d'énergie d'ajustement Terre, qu'elle a pourtant contribué à mettre en place. Cette plateforme règle l'échange transfrontalier d'énergie dite de réglage, important pour la stabilité du réseau électrique. Swissgrid a porté plainte contre la Commission européenne devant la Cour de justice des Communautés européennes. La plainte est encore en suspens.

La branche suisse de l'électricité compte 31 114 employés (Statista 2021b) avec environ 900 entreprises d'électricité responsables de la production, de la distribution et de l'approvisionnement (Stromanbieter 2021).

Conséquences: Ces évolutions affectent de plus en plus la sécurité du réseau suisse, elles conduisent à une augmentation des flux non planifiés d'électricité dans le réseau suisse, ainsi qu'à des coûts croissants de stabilisation du réseau. La Commission européenne a pris position contre la participation de Swissgrid aux plateformes d'énergie de réglage et aux Regional Coordination Centers (RCC), bien qu'elle ait fait preuve de compréhension en ce qui concerne les difficultés techniques (Swissgrid 2020 et 2021).

En outre, la capacité d'importation de la Suisse diminue, ce qui peut être problématique en hiver en période de pics de demande (NZZ 2019). Cette situation s'aggravera car les Etats membres de l'UE, dans le cadre du paquet Clean Energy, doivent réserver d'ici fin 2025 au moins 70 % de leurs capacités transfrontalières pour le négoce entre Etats membres. Les flux avec des pays tiers tels que la Suisse ne sont pas pris en compte (VSE 2021). Cela peut causer des surcharges sur le réseau suisse au détriment de la sécurité d'approvisionnement⁻²⁸. Si les Etats membres de l'UE rencontraient des difficultés pour respecter la règle des 70 %, il est possible qu'ils doivent soulager temporairement leurs congestions de réseau internes aux dépens des capacités d'exportation vers la Suisse – autrement dit cela pourrait réduire massivement les capacités d'importation de la Suisse (VSE 2021).

Secteur/domaine politique: Accord sur la santé



En 2008, la Suisse et l'UE ont amorcé des négociations en vue de conclure plusieurs accords dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique. Dans le domaine de la santé, il existe depuis 2015 une version provisoire d'accord, dont la finalisation était cependant subordonnée par l'UE à la conclusion de l'accord institutionnel. Au sein de l'UE, les Etats membres sont responsables de l'organisation et de la fourniture des soins médicaux; l'UE complète leur travail en favorisant les échanges et en jouant un rôle de coordination. Pour aider les Etats membres à résoudre les problématiques de santé transfrontalières, l'UE est dotée d'une agence d'évaluation des risques: le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM). Le CEPCM est également intervenu durant la crise du Covid-19. Il a entrepris des études sur l'origine du virus, sa diffusion et les conséquences sanitaires. Le CEPCM a publié des mises à jour hebdomadaires et tenu les Etats membres informés du nombre de cas dans l'UE, tandis que ces pays développaient leurs actions de lutte contre la pandémie.

Conséquences: au début de la pandémie de Covid-19, la Suisse a obtenu à sa demande un accès partiel au dispositif de l'UE pour la lutte contre les risques sanitaires. Cette participation est limitée à la durée de la crise et ne comprend que les outils concernant le Covid-19. Elle inclut notamment une coopération avec le CEPCM, mais dans une mesure limitée: ainsi, la Suisse n'est pas incluse dans le système de feu tricolore de l'UE, établi quotidiennement par le CEPCM pour indiquer le niveau de diffusion de la pandémie dans les pays de l'UE et de l'EEE au moyen d'une définition homogène des zones à risque (SRF 2020). Cette non-inclusion résulte de l'absence d'accord sur la santé. Sans un tel accord, il n'est pas possible de prolonger une participation complète et institutionnalisée (y compris dans d'autres dispositifs de coordination) au-delà de la durée de la crise. La Suisse n'a ainsi pas accès à Eudamed. Cette base de données européenne rassemble toutes les informations sur les produits et les problèmes de sécurité, au bénéfice de la sécurité des patients. Sans accès à Eudamed, Swissmedic doit créer entièrement sa propre base de données. Elle prévoit pour cela plus de 100 000 entrées par an (actuellement 4000), ce qui nécessite entre 50 et 60 postes de travail supplémentaires pour réaliser le traitement de ces informations. Swissmedic redoute qu'en 2022, 40 000 dispositifs médicaux ne puissent passer la procédure d'autorisation d'importation (Tages Anzeiger 2021d).

28 Pour pouvoir restabiliser le réseau, il est nécessaire de recourir à ce qu'on appelle des mesures d'allègement («remedial actions»). Mais la Suisse utilise à cette fin principalement l'énergie hydraulique, qui est également nécessaire pour l'approvisionnement, pour l'énergie de réglage et à l'avenir peut-être aussi pour une réserve de stockage.

Secteur/domaine politique: Prestations de services

Modifications
depuis 26.08.2021

Evolution



Les accords bilatéraux existants ne couvrent que partiellement les prestations de services. L'accord sur les assurances de 1989 ne couvre par exemple que le domaine de la couverture directe des dommages²⁹. En outre, il ne règle que la liberté d'établissement et non l'activité d'assurance transfrontalière (EDA 2021a). L'accord sur la libre circulation des personnes libéralise également la prestation de services transfrontalière fournie par des personnes, mais uniquement jusqu'à un certain degré (jusqu'à un maximum de 90 jours de travail par an, en respectant la procédure d'annonce) (EDA 2021b). En conclusion des négociations sur les accords bilatéraux I, la Suisse et l'UE s'étaient mutuellement engagées «à entamer des négociations sur une libéralisation générale de la prestation de services sur la base de l'acquis communautaire dès que possible» (SGA 2019).

Conséquences: les négociations en vue d'un accord sur les prestations de services ont été engagées en 2001, mais interrompues dès 2003 – à la demande de la Suisse (NZZ 2010). En 2010, le Conseil fédéral s'est de nouveau prononcé contre un tel accord. Du côté suisse, ce refus s'explique entre autres par le fait que les cantons s'inquiétaient pour la garantie d'Etat accordée à leurs banques cantonales, ainsi que pour le monopole de leurs sociétés d'assurance immobilière. Les banques suisses y voyaient quant à elle encore à l'époque une menace sur le secret bancaire (SGA 2019). En outre, l'UE et la Suisse poursuivaient des objectifs différents: la Suisse aspirait à la conclusion d'accords sur certains services sectoriels, alors que l'UE voulait au contraire un accord global sur les services, devant inclure dans les négociations des règles sur la concurrence, la protection du consommateur, les aides étatiques, les règles sur la protection des données et la propriété intellectuelle, sur le blanchiment d'argent et le délit d'initié (SGA 2019). Certains en Suisse se sont inquiétés de la charge administrative qu'impliquerait un tel accord multisectoriel; c'est ainsi qu'il ne fut pas jugé souhaitable de conclure un accord global (Economiesuisse 2010). Depuis 2014, les discussions relatives à un accord sur les prestations de services ont repris en vigueur. Pour l'UE, tout accord sur des prestations de service est subordonné à un accord institutionnel.

29 Il s'agit par exemple de l'assurance ménage, de l'assurance véhicule, de l'assurance voyage et de l'assurance responsabilité civile. Les assureurs-vie, les réassureurs ainsi que le système de sécurité sociale obligatoire n'entrent pas dans le domaine d'application de l'accord.

Secteur/domaine politique: Transport aérien

Modifications
depuis 26.08.2021

Evolution



Avec l'accord sur le transport aérien, les compagnies aériennes suisses bénéficient d'un traitement largement équivalent aux compagnies de l'UE. Cela est particulièrement le cas pour ce qui concerne les neuf libertés du transport aérien («droits de trafic»), qui ont été accordées par étapes aux compagnies dans l'UE. Ces libertés permettent aux compagnies de survoler les Etats étrangers (1^{ère} liberté), d'y faire des escales techniques (par exemple pour réparations) (2^e liberté), ainsi que d'y transporter des passagers (3^e – 9^e libertés)⁻³⁰.

Les libertés sur le transport de passagers précisent quelles liaisons aériennes les compagnies étrangères peuvent proposer. Selon la 3^e liberté, une société suisse peut transporter des passagers de Zurich vers Francfort, mais doit se prévaloir de la 4^e liberté pour pouvoir ramener les passagers depuis Francfort vers Zurich. Les 5^e et 6^e libertés concernent les vols avec escale, et qui commencent dans le pays d'origine de la compagnie ou y finissent, ou bien y font leur escale. La 7^e liberté au contraire ne comporte pas d'obligation de contact avec le territoire d'origine de la compagnie. Les 8^e et 9^e libertés s'appliquent au «cabotage», autrement dit aux cas où une compagnie étrangère effectue des vols internes dans un autre pays.

Conséquences: Celles-ci concernent les 8^e et 9^e libertés. Ce point est plutôt négligeable car peu de compagnies aériennes suisses opèrent à l'étranger. Concernant le différend sur la limite d'âge des pilotes d'hélicoptère (60 ou 65 ans), le Parlement a en outre approuvé une motion qui constituerait un manquement à l'accord conclu avec l'UE sur le transport aérien, et ce bien que moins de 10 pilotes seraient concernés par cette limite d'âge et que ces derniers ne seraient pas interdits de vol ou d'exercice de leur profession (Parlement 2021d).

Secteur/domaine politique: Agriculture

Modifications
depuis 26.08.2021

Evolution



Dans le cadre des accords bilatéraux I en 2002, les échanges de produits agricoles ont été facilités grâce à la réduction des entraves tarifaires et non-tarifaires pour le commerce (accord agricole). En 2004 (dans le cadre des accords bilatéraux II), l'accord de libre-échange a été révisé afin de l'étendre aux produits agricoles transformés tels que le chocolat, le café, les boissons et les pâtes alimentaires. Pour les matières premières agricoles et les produits du premier échelon de transformation tels que les produits à base de viande, la poudre de lait et la farine, une forte protection à la frontière a subsisté jusqu'aujourd'hui, et ces catégories de produits sont exclues des deux accords. En 2008 ont commencé des négociations pour l'ouverture du marché de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire⁻³¹, mais elles se sont enlisées deux ans plus tard (EDA 2019b). En 2012, après une forte résistance⁻³² politique interne, elles ont été suspendues. L'UE perdait également intérêt à la poursuite de ces négociations: elle liait l'accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA/FHAL) à la résolution des questions institutionnelles encore ouvertes.

30 Pour une vue d'ensemble des libertés aériennes, voir (*Aeroreport 2019*).

31 Celle-ci comprend les étapes en amont qui fournissent les moyens de production et les biens d'investissement, la production des produits agricoles de base, ainsi que les étapes en aval, qui transforment ces produits agricoles (transformations de premier et deuxième échelon).

32 Par exemple: motion 10.3818 «Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE» du 7 mars 2012.

Conséquences: l'ALEA faisait originellement partie d'un nouvel ensemble de négociations comprenant également la sécurité des denrées alimentaires, la sécurité des produits et la santé publique. Dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires, il s'agissait d'étendre l'accord agricole pour permettre une coopération institutionnalisée avec l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et une participation au système d'alerte rapide sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed : RASFF). Le manque de progrès sur l'ALEA a conduit à suspendre les négociations (EDA 2019b). Concernant la sécurité des produits, où était fixé l'objectif d'une participation au système d'alerte rapide pour les produits dangereux non-alimentaires (Rapid Alert System for Non Food Consumer Products : Rapex), aucune négociation n'ont eu lieu depuis assez longtemps (EDA 2019b). Seul a subsisté l'accord sur la santé (voir ci-dessus).

Secteur/domaine politique: Environnement



La Suisse et l'UE poursuivent des objectifs similaires dans le domaine de l'environnement, tous deux visant la neutralité carbone d'ici 2050. Ils misent pour cela en partie sur les mêmes mesures : depuis début 2020, le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de la Suisse est relié à celui de l'UE. Aux termes de l'accord signé, les quotas d'émissions issus des deux SEQE selon les bases juridiques qui leur sont propres, bénéficient d'une reconnaissance mutuelle. Cela permet aux participants d'utiliser des quotas des deux systèmes pour couvrir leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Suisse peut en outre participer à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Cette possibilité repose sur l'accord sur l'environnement, conclu en 2004 dans le cadre des accords bilatéraux II (EDA 2019c). L'AEE collecte et analyse des données environnementales dans les pays européens et fournit ainsi une base scientifique pour la politique environnementale européenne. Par sa participation à l'AEE, la Suisse peut profiter du savoir-faire de cette agence et peut de plus contribuer à mettre en place une politique environnementale efficiente à l'échelle internationale (Economiesuisse 2004).

Conséquences: d'un point de vue écologique, il serait avantageux d'intensifier la coopération dans de nombreux domaines, mais il manque pour cela une base contractuelle. Cette situation peut s'illustrer avec le «Pacte vert» («Green Deal») : L'UE prévoit de mettre en place différentes mesures motivées par le changement climatique : dans leurs différentes versions envisagées, ces mesures justifient l'instauration d'entraves supplémentaires au commerce, par exemple en raison de prescriptions plus strictes concernant les produits, ou par l'introduction d'un système de compensation du CO₂ aux frontières. Un accord dans le domaine de l'environnement pourrait entre autres conduire à établir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises suisses et celles de l'UE, à ouvrir le marché intérieur européen également au secteur suisse des technologies écologiques (Cleantech) et à soutenir conjointement les innovations similairement à ce qui se passe pour les programmes de recherche⁻³³.

33 Dans le domaine de l'environnement, il n'a pas encore été possible d'exploiter le potentiel des prescriptions technique sur les produits, ni de l'utilisation des labels écologiques tels que la participation de la Suisse au label écologique européen («écolabel»). Il s'agit d'un label de qualité international pour les produits de consommation et les services. Les entreprises suisses peuvent certes déjà aujourd'hui obtenir le label environnemental, mais elles doivent pour cela s'adresser à l'autorité d'un Etat membre de l'UE. Cet inconvénient est particulièrement sensible pour les services puisque ces derniers nécessitent un contrôle sur place. Un accord permettrait l'attribution du label en Suisse (Bafu 2021). Même sans rattachement à ce label écologique spécifique, un accord offrirait également le cadre pour harmoniser les différentes prescriptions environnementales sur les produits ou pour les déclarer équivalentes.

Le négoce du bois est soumis à des règles divergentes, et l'absence d'accord créera des difficultés pour les entreprises suisses : depuis le 3 mars 2013, le règlement européen sur le bois oblige les acteurs du secteur effectuant une première mise sur le marché de l'UE à respecter certaines mesures de précaution. Celles-ci sont destinées à réduire le risque de mise en circulation de produits provenant de coupes de bois illégales. Pour le bois déjà sur le marché, il suffit de consigner lors de l'achat/vente le nom du fournisseur et celui du client. L'obligation de diligence raisonnée résultant du règlement sur le bois peut constituer un obstacle commercial pour les (ré-)exportations suisses ; pour assurer l'égalité de traitement des agents effectuant la première mise sur le marché de bois ou de produits dérivés originaires de Suisse et de l'UE, il serait nécessaire de conclure un accord avec l'UE (Bafu 2021)

Secteur/domaine politique: Marché intérieur numérique



En matière de numérisation, outre la protection des données (voir ci-dessus), la question du commerce numérique revêt un intérêt tout particulier. En 2020, les consommateurs suisses ont acheté en ligne pour 13,1 milliards de francs de biens et marchandises. Cela représente une augmentation de 27,2 % par rapport à l'année précédente (Handelsverband 2021).

Conséquences: dans le commerce électronique, un quart seulement des colis partant de Suisse sont destinés à l'étranger, et toujours plus de commerçants de l'UE ne livrent pas en Suisse. Cela s'explique principalement par les exigences douanières à satisfaire (documents de douanes, frais de douanes et gestion des retours), ainsi que par la logistique internationale (ZHAW 2020). De telles entraves douanières apparaissent de plus en plus fréquemment dans le monde entier. Outre les procédures de douanes proprement dites, il s'agit de règles exigeant par exemple la forme écrite qualifiée pour les documents, ou une obligation de résidence, ou la désignation d'un représentant légal sur le marché destinataire. Pour réduire ces barrières, les pays recourent de plus en plus souvent à des accords commerciaux bilatéraux et régionaux (Lionnet 2020). Afin d'éviter que la Suisse et l'UE rencontrent de telles entraves à leurs échanges, il sera nécessaire à moyen terme de mettre à jour l'accord de libre-échange (ALE) ou les accords bilatéraux entre les deux partenaires.

Secteur/domaine politique: Sécurité des produits chimiques



Depuis le 1^{er} juin 2007, le règlement pour l'amélioration de la sécurité des produits chimiques (Reach)⁻³⁴ est en vigueur dans l'UE. Il vise à accroître durablement le niveau de protection des personnes et de l'environnement contre les substances à risque. Depuis son entrée en vigueur, Reach est devenu une norme européenne.

Conséquences: Reach impose de sévères exigences pour l'autorisation des produits chimiques, et les industries chimiques suisses doivent également les satisfaire si elles exportent des produits dans l'UE. Le volume des exportations vers l'UE se monte annuellement à 53,9 milliards de francs (soit 46 % des exportations) ; les importations de matières premières chimiques et matières chimiques finales en provenance de l'UE représentent un montant de 36,6 milliards de francs par an (71 % des importations)

34 Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals

(EZV 2021). Un accord avec l'UE pourrait réduire les entraves au commerce et les barrières administratives. Il permettrait en outre l'accès aux données protégées de la base Reach. La possibilité de contribuer à l'évolution continue des actes juridiques offrirait également l'avantage de pouvoir préserver les intérêts de la Suisse. Cela est d'autant plus important que l'industrie chimique est, avec l'industrie pharmaceutique, le secteur le plus important de l'économie exportatrice suisse. Les négociations en vue d'un tel accord n'ont pu être ouvertes à ce jour, car l'UE pose comme préalable la résolution des questions institutionnelles (Handelszeitung 2015).

Secteur/domaine politique: Coopération spatiale



Grâce à son statut de membre de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), la Suisse a pu participer jusqu'ici à différents projets de l'UE. Notamment aux programmes européens de système global de navigation par satellite (GNSS) Galileo et Egnos, ainsi qu'à l'initiative d'observation de la Terre Copernicus⁻³⁵. Parce que l'UE est seule gestionnaire de ces programmes, il est important de fixer les modalités pouvant pérenniser la participation de la Suisse.

Conséquences: la participation de l'industrie spatiale et des services à l'adjudication de marché n'est pas garantie⁻³⁶. Un projet d'accord est prêt depuis le 14 mars 2019 en ce qui concerne le volet technique, mais la signature de l'accord de coopération est subordonnée à l'accord institutionnel⁻³⁷.

35 Les programmes du GNSS ont été lancés au milieu des années 1990 conjointement par l'UE et l'ESA. En 2011 les deux premiers satellites du système de navigation Galileo ont pu être mis en orbite. Un fois achevé, Galileo devrait offrir dans le monde entier une navigation plus précise que la technologie américaine du GPS actuellement populaire. Le système régional Egnos, opérationnel depuis 2009, est destiné à améliorer la précision et la fiabilité des signaux émis par les systèmes mondiaux de navigation par satellites. L'un des objectifs de ces programmes est de diminuer la dépendance européenne vis-à-vis du GPS américain ou du système Glosnass russe; c'est également de garantir la disponibilité des données.

36 Des accords additionnels auraient également permis la participation aux services de sécurité, tels que le service public réglementé (Public Regulated Service, PRS) et l'agence du GNSS européen (GSA).

37 Le programme d'observation de la Terre, Copernicus – à la création duquel la Suisse a participé, n'a pas non plus jusqu'ici fait l'objet de négociations. Copernicus a été lancé en 1998 par l'UE et l'ESA. Ses missions comportent entre autres la surveillance de l'atmosphère, du changement climatique, du sol et de l'environnement marin. La Suisse participe en sa qualité de membre de l'ESA, ainsi que pour les programmes-cadre de recherche de l'UE (jusqu'à il y a peu). Elle est en outre active dans diverses institutions travaillant pour le compte de Copernicus. Entretemps, la direction du programme Copernicus est revenue entièrement à l'UE, ce qui enlève tout fondement juridique à la participation de la Suisse. L'association Swissmem redoute que la Suisse puisse perdre son accès illimité aux données. S'ajoute aussi pour les entreprises high-tech suisses innovantes la compromission du potentiel que peut donner, pour l'obtention de commandes futures, le travail opérationnel et de développement sur Copernicus (Swissmem 2020).

Bibliographie

- Aargauer Zeitung (2022): Die 25-Milliarden-Frage: Drohen der Pharmaindustrie nach dem Bruch mit der EU massive Verluste Aargauer Zeitung 01.02.2022.
- Aereoreport (2019): Die neun Freiheiten der Luft. <https://aeroreport.de/de/good-to-know/die-neun-freiheiten-der-luft>. Consulté le: 13.08.2021.
- Bafu, Bundesamt für Umwelt (2021): Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU im Umweltbereich. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/thema-internationales/organisationen/beziehungen-zwischen-der-schweiz-und-der-eu-im-umweltbereich.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- BAK Basel Economics (2016): Die Volkswirtschaftliche Bedeutung der Schweizerischen Rheinhäfen: Studie im Auftrag von Port of Switzerland. https://port-of-switzerland.ch/wp-content/uploads/2019/05/BAKBASEL_SRH_Bedeutung-Rheinb%C3%A4fen.pdf. Consulté le: 14.12.2021.
- BAK, Bundesamt für Kultur (2018): MEDIA-Ersatz-Massnahmen. <https://www.bak.admin.ch/bak/de/home/kulturschaffen/film1/internationale-zusammenarbeit/media-ersatz-massnahmen.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- BAK, Bundesamt für Kultur und BFS, Bundesamt für Statistik (2019): Taschenstatistik Kultur in der Schweiz 2019.
- BAV, Bundesamt für Verkehr (2019): Rollmaterial-Zulassungen und Sicherheitsbescheinigungen: Einbezug der Schweiz in die neuen EU-Verfahren noch dieses Jahr geplant. No. 72. <https://www.bav.admin.ch/bav/de/home/publikationen/bav-news/ausgaben-2019/ausgabe-september-2019/artikel-3.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- BAV, Bundesamt für Verkehr (2021): Zusammenarbeit im Eisenbahnwesen: Schweiz und EU unterzeichnen Beschluss. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-86607.html>. Consulté le: 14.02.2022.
- Berner Zeitung (2022): Kein Export in EU – Brüssel akzeptiert den Schweizer Medtech-Deal mit Deutschland nicht. Berner Zeitung 28.01.2022.
- BFS, Bundesamt für Statistik (2021): Wirtschaftsstruktur: Unternehmen. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/industrie-dienstleistungen/unternehmen-beschaeftigte/wirtschaftsstruktur-unternehmen.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- BLV, Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (2021a): Übersicht Erlasse des Neuen Tiergesundheitsrechts der EU. BLV.
- BLV, Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (2021b): Fachinformation: Neues Tiergesundheitsrecht der EU (Animal Health Law AHL).
- BMBF, Deutsches Bundesministerium für Bildung und Forschung (2021a): Der Europäische Forschungsraum – Horizont 2020. <https://www.horizont2020.de/einstieg-era.htm>. Consulté le: 02.12.2021.
- BMBF, Deutsches Bundesministerium für Bildung und Forschung (2021b): Koordinierungs- und Unterstützungsmassnahmen. Der Europäische Forschungsraum – Horizont 2020. <https://www.horizont2020.de/einstieg-csa.htm>. Consulté le: 15.08.2021.
- BMEL, Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft (2021): Nationale und europäische Rechtsvorschriften für den Bereich Futtermittel. <https://www.bmel.de/DE/themen/tiere/futtermittel/futtermittel-gesetze-verordnungen.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- Bundesrat (2019): Interpellation 19.4008 – Aktualisierte Zusammenstellung aller Zahlungen und Beiträge der Schweiz an die EU – Stellungnahme des Bundesrates. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194008>. Consulté le: 11.12.2021.
- Bundesrat (2021): Der Bundesrat verlängert Massnahme zum Schutz der Schweizer Börseninfrastruktur und eröffnet Vernehmlassung. <https://www.sif.admin.ch/sif/de/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-85936.html>. Consulté le: 08.12.2021.
- Credit Suisse (2021): Kompass für die Schweiz: Die Schweiz in der Pandemie – Resultate und Interpretationen zum Credit Suisse Sorgenbarometer 2021.
- Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche Dienste (2006): Die Lissabon-Strategie: Ausarbeitung. No. WD 11-205/06. <https://www.bundestag.de/resource/blob/412428/f594813cab0430692ffc80ca9f82df9/wd-11-205-06-pdf-data.pdf>. Consulté le: 01.12.2021.
- EC, European Commission (2018): EU gewährt Schweiz Aufschub bei Börsenäquivalenz. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/eu-gewahrt-schweiz-aufschub-bei-borsenaquivalenz-2018-12-17_de. Consulté le: 14.12.2021.

- EC, European Commission (2021a): H2020 Country Profile – Key Figures – Switzerland. <https://webgate.ec.europa.eu/dashboard/sense/app/a976d168-2023-41d8-acec-e77640154726/sheet/0c8af38b-b73c-4da2-ba41-73ea34ab7ac4/state/0>. Consulté le: 10.12.2021.
- EC, European Commission (2021b): Horizon Dashboard. Single Electronic Data Interchange Area (SEDIA): Funding & tender opportunities. <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/horizon-dashboard>. Consulté le: 25.11.2021.
- EC, European Commission (2021c): F&T Organisation Profile – R&I Programmes – Key Figures. <https://webgate.ec.europa.eu/dashboard/sense/app/a22d6695-65d1-4f7a-a06f-b5bf33cc59c/sheet/3bcd6df0-d32a-4593-b4fa-0f9529c8ffb0/state/0>. Consulté le: 10.12.2021.
- EC, European Commission (2021d): EU-Schweiz: Gegenseitige Anerkennung von Medizinprodukten nicht mehr gültig. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/eu-schweiz-gegenseitige-erkennung-von-medizinprodukten-nicht-mehr-gultig-2021-05-27_de. Consulté le: 14.12.2021.
- EC, European Commission (2021e): Notice to stakeholders: status of the EU-Switzerland mutual recognition agreement (MRA) for medical devices. <https://files.static-nzz.ch/2021/10/19/da39757-f36c-4056-b1fe-2b0550f5766d.pdf>. Consulté le: 14.12.2021.
- EC, European Commission (2021f): Notified bodies Nando. https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm?fuseaction=country.notifiedbody&cou_id=756. Consulté le: 14.12.2021.
- EC, European Commission (2021g): Culture and Creativity: About the Creative Europe programme. <https://ec.europa.eu/culture/node/819>. Consulté le: 14.12.2021.
- EC, European Commission (2021h): Ab Samstag in Kraft: Viertes Eisenbahnpaket macht Schienenverkehr effizienter, sicherer, erschwinglicher und attraktiver. https://germany.representation.ec.europa.eu/news/ab-samstag-kraft-viertes-eisenbahnpaket-macht-schienenverkehr-effizienter-sicherer-erschwinglicher-2020-10-30_de. Consulté le: 14.12.2021.
- Economiesuisse (2004): Bilaterale II: Umwelt. No. 42/2. https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier_pdf/dosspol_Europa_20041115.pdf. Consulté le: 14.12.2021.
- Economiesuisse (2010): Schweiz – EU: Bilateralismus im gegenseitigen Interesse. <https://www.economiesuisse.ch/de/publikationen/schweiz-eu-bilateralismus-im-gegenseitigen-interesse>. Consulté le: 14.12.2021.
- Economiesuisse (2021): Datenschutz: Eine Übersicht zum neuen Gesetz. <https://www.economiesuisse.ch/de/artikel/datenschutz-eine-uebersicht-zum-neuen-gesetz>. Consulté le: 14.12.2021.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2007): Kompetenzen und Vorgehen für Beschlüsse der Gemischten Ausschüsse der sektoriellen Abkommen Schweiz-EG. https://www.eda.admin.ch/dam/europa/fr/documents/publikationen_dea/Aide-m%C3%A9moire-final_fr.pdf. Consulté le: 14.12.2021.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019a): Bildung, Berufsbildung, Jugend.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019b): Landwirtschaft, Lebensmittelsicherheit, Produktsicherheit und öffentliche Gesundheit. Bern: EDA.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2019c): Umwelt. Bern: EDA.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2020): Kreatives Europa (MEDIA/Kultur).
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021a, März): Versicherungen. Schweizerische Europapolitik. <https://www.eda.admin.ch/europa/de/home/bilaterale-abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-bis-1999/versicherungen.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- EDA, Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2021b): Personenfreizügigkeit. Bern: EDA.
- EFD, Eidgenössisches Finanzdepartement (2020, April): Coronavirus: Bundesrat prüft Überbrückungsfinanzierung für Luftfahrtindustrie. https://www.efd.admin.ch/efd/de/home/das-efd/nsb-news_list.msg-id-78741.html. Consulté le: 14.12.2021.
- Efsa, European Food Safety Authority (2021): Pflanzengesundheit. <https://www.efsa.europa.eu/de/topics/topic/plant-health>. Consulté le: 14.12.2021.
- Efv, Eidgenössische Finanzverwaltung (2021, März): Staatsrechnung 2020 der Verwaltungseinheiten Teil II (EFD, WBF, UVEK) – Band 2B. <https://www.efv.admin.ch/efv/de/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html>.
- Energate Messenger (2022): Swissgrid und Kapazitätsberechnungsregion Italy North erzielen Einigung. Von: Graf, Mario 07.01.2022.
- ERC, European Research Council (2022, Januar): ERC awards €619m in its first research grants under Horizon Europe. ERC: European Research Council. <https://erc.europa.eu/news/erc-2021-starting-grants-results>. Consulté le: 09.02.2022.
- EUR-Lex (2017, Dezember): Durchführungsbeschluss (EU) 2017/2441 der Kommission vom 21. Dezember 2017. OJ L. http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/2441/oj/eng. Consulté le: 14.12.2021.
- EZV, Eidgenössische Zollverwaltung (2021): Swiss-Impex – Startseite. <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/>. Consulté le: 14.12.2021.

- Fedlex (2021): Rechtsammlung zu den sektoriellen Abkommen mit der EU – 4.1 Gemischter Ausschuss für Landwirtschaft. <https://www.fedlex.admin.ch/de/sector-specific-agreements/joint-committees-decisions-register/4>. Consulté le: 14.12.2021.
- GreenBasel (2022, Januar): EU ändert Zulassungsbedingungen: Bewerbung für European Green Capital Award ist für Schweizer Städte nicht mehr möglich. Medienmitteilung. <https://greenbasel.ch/eu-aendert-zulassungsbedingungen-bewerbung-fuer-european-green-capital-award-ist-fuer-schweizer-staedte-nicht-mehr-moeglich/>. Consulté le: 14.02.2022.
- GSI und ISCM, Institut für Supply Chain Management USG (2021): Logistikmarktstudie. Default. <https://logistikmarktstudie.gsl.ch/logistikmarkt>. Consulté le: 14.12.2021.
- Handelsverband (2021): Facts zur Schweiz 2020. HANDELSVERBAND.swiss, 2021. <https://handelsverband.swiss/facts/facts-zur-schweiz/>. Consulté le: 14.12.2021.
- Handelszeitung (2015): Bundesrat kapituliert vor der EU: Abkommen begraben. Handelszeitung 11.09.2015.
- Hochstrasser, Judith (2021): Was die Schweiz verlieren könnte. Horizonte – Das Schweizer Forschungsmagazin. <https://www.horizonte-magazin.ch/2021/08/27/was-die-schweiz-verlieren-koennte/>. Consulté le: 25.11.2021.
- Innosuisse (2019): So fördert Innosuisse: Zahlen und Fakten 2019. <https://www.innosuisse.ch/inno/de/home/beispiele-geschaeftsinformationen/Publikationen/zahlen-fakten.html>. Consulté le: 13.12.2021.
- Innosuisse (2021): Innosuisse Discover – Zahlen und Fakten. <https://discover-innosuisse.ch/facts-and-figures>. Consulté le: 10.12.2021.
- IRU, International Road Transport Union (2021): The Mobility Packages 1, 2, 3. European Commission Mobility Package. <https://www.iru.org/who-we-are/where-we-work/europe/european-commission-mobility-package>. Consulté le: 14.12.2021.
- Lionnet, Philippe (2020): Der digitale Handel fordert die Regulierung der internationalen Wirtschaft heraus. In: Die Volkswirtschaft. <https://dievolkswirtschaft.ch/de/2020/02/der-digitale-handel-fordert-die-regulierung-der-internationalen-wirtschaft-heraus/>. Consulté le: 14.12.2021.
- Medtech Zwo (2022): Pragmatische Import-Lösung für die Schweiz. <https://medtech-zwo.de/aktuelles/nachrichten/nachrichten/pragmatische-import-loesung-fuer-die-schweiz.html>. Consulté le: 14.02.2022.
- Meier, Juliane (2021): Projekt MeteoSchweiz ausserhalb der EU – CSR Schweizer Radio und Fernsehen. Nachrichten Schweiz, 09.12.2021. <https://aktuell-schweiz.ch/2021/12/09/projekt-meteoschweiz-ausserhalb-der-eu-csr-schweizer-radio-und-fernsehen/>. Consulté le: 14.12.2021.
- Meister, Urs (2014): Handel gibt es auch ohne bilaterales Stromabkommen. Avenir Suisse, 10.03.2014. <https://www.avenir-suisse.ch/handel-gibt-es-auch-ohne-bilaterales-stromabkommen/>. Consulté le: 14.12.2021.
- MeteoSchweiz (2021): Fakten und Zahlen – MeteoSchweiz. <https://www.meteoschweiz.admin.ch/home/ueber-uns/portraet/fakten-und-zahlen.html>. Consulté le: 14.12.2021.
- New Scientist (2021): UK visa scheme for prize-winning scientists receives no applications. Von: Murugesu, Jason Arunn 22.11.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2010): Es soll kein zweites EU-Recht für die Schweiz geben. Von: Gemperli, Simon 07.07.2010.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2019): Schweiz sucht einen Plan B, falls das Stromabkommen scheitert. Von: Stalder, Helmut 03.04.2019.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2020): Austausch mit Erasmus Plus: Schweizer Studierende verpassen Start. Von: Rhyn, Larissa 16.09.2020.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021a): Die Erfahrungen der Medtech-Branche zeigen, was das Scheitern des EU-Rahmenvertrags in der Praxis bedeuten kann. Von: Schöchli, Hansueli 19.10.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021b): Acht Schweizer Firmen verklagen EU-Kommission wegen deren Nadelstichen gegen die Schweiz. Von: Schöchli, Hansueli 18.12.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021c): Ein EU-Beamter liess Schweizer Käser erleichen. Von: Schäfer, Fabian 07.07.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021d): Mehr Geld für Erasmus: 10 Millionen Studenten sollen profitieren. 25.03.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2021e): Die EU lässt Meteo Schweiz im Regen stehen. Von: Biner, David 08.12.2021.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2022a): Stick to Science: Europäische Forscher lancieren Kampagne. 08.02.2022.
- NZZ, Neue Zürcher Zeitung (2022b): EU warnt vor Zerfall der Bilateralen, doch hinter den Kulissen ist sie auch pragmatisch. Von: Gafafer, Tobias 07.01.2022.
- NZZaS, Neue Zürcher Zeitung am Sonntag (2021): Millionenschaden bei Stromfirmen wegen EU-Entscheid. Von: Meier, Jürg 18.09.2021.
- Parlament (2021a, Mai): 21.3516 Interpellation FDP-Liberale Fraktion – Sicherung des bilateralen Weges: Interessen der Departemente?

- Parlament (2021b): Interpellation 21.3649 – Schweizer Kollateralschaden einer deutschen Steuer aufgrund der fehlenden Börsenäquivalenz? <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20213649>. Consulté le : 14.12.2021.
- Parlament (2021c, Januar): APK-N will Vollasoziiierung an Erasmus+. <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-apk-n-2021-01-20.aspx>. Consulté le : 14.12.2021.
- Parlament (2021d): 21.3095 Motion Ettlín Erich – Schaffung einer nationalen Berufspilotenlizenz. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=53351>. Consulté le : 14.12.2021.
- Pentalateral Energy Forum (2021): Memorandum of Understanding of the Pentalateral Energy Forum on Risk Preparedness in the Electricity Sector. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/69332.pdf>. Consulté le : 14.12.2021.
- Pina, David G.; Barac, Lana; Buljan, Ivan; Grimaldo, Francisco und Marusic, Ana (2019): Effects of seniority, gender and geography on the bibliometric output and collaboration networks of European Research Council (ERC) grant recipients. In: PLOS ONE, 14(2). Public Library of Science. doi:10.1371/journal.pone.0212286
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2018): Beteiligung der Schweiz an den Europäischen Forschungsrahmenprogrammen: Zahlen und Fakten 2018.
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2019): Auswirkungen der Beteiligung der Schweiz an den Europäischen Forschungsrahmenprogrammen. Bern: SBFI. <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/dienstleistungen/publikationen/publikationsdatenbank/impact-2019.html>.
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2021a): EU-Rahmenprogramme für Forschung und Innovation. <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/themen/internationale-forschungs--und-innovationszusammenarbeit/forschungsrahmenprogramme-der-europaeischen-union.html>. Consulté le : 02.12.2021.
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2021b, August): Aktualisierter Auszug: Zahlen und Fakten zur Beteiligung der Schweiz am 8. Europäischen Rahmenprogramm für Forschung und Innovation. <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/forschung-und-innovation/internationale-f-und-i-zusammenarbeit/forschungsrahmenprogramme-der-eu-zf-schweizer-beteiligung.html>.
- SBFI, Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (2021c): Internationale Mobilität in der Bildung. <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/mobilitaet/erasmus.html>. Consulté le : 14.12.2021.
- Scienceindustries; ETH-Rat und Swissuniversities (2022): Horizon Europe Resolution der Schweizer Wissenschaft und der forschenden Industrie. https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/user_upload/20220123_Resolution_scienceindustries_ETH-Rat_swissuniversities_d.pdf. Consulté le : 14.02.2022.
- Seco, Staatssekretariat für Wirtschaft (2021): Technische Handelshemmnisse Schweiz-EU: Sitzung des Gemischten Ausschusses hat stattgefunden. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-86218.html>. Consulté le : 14.12.2021.
- SGA, Schweizerische Gesellschaft für Aussenpolitik (2019): Faktenblatt Schweiz-EU: Dienstleistungsabkommen – mal hüst, mal hott. https://www.sga-aspe.ch/wp-content/uploads/2019/03/SGA_FAKTENBLATT_SCHWEIZ-EU_12.pdf. Consulté le : 14.12.2021.
- SNF, Schweizerischer Nationalfonds (2021a): SNSF Data Portal – Key Figures, Data Stories, and COVID-19 Project Registry. <https://data.snf.ch/>. Consulté le : 10.12.2021.
- SNF, Schweizerischer Nationalfonds (2021b): Bilaterale Programme des Bundes. Schweizerischer Nationalfonds (SNF). <https://www.snf.ch/de/3QbAMu814J05tGSC/foerderung/programme/undefined/de/3QbAMu814J05tGSC/foerderung/>. Consulté le : 10.12.2021.
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2020): Die Schweiz: neu weisser Fleck auf Europas Corona-Karte. SWI swissinfo.ch. <https://www.swissinfo.ch/ger/politik/die-schweiz--neu-weisser-fleck-auf-europas-corona-karte/46094520>. Consulté le : 14.12.2021.
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2021): Forschungskoooperation mit EU – Die stillen Opfer der «Horizon»-Strafaktion. Schweizer Radio und Fernsehen (SRF) 13.08.2021.
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2022a): Nach Horizon-Ausschluss – Das Ausland kämpft um Schweizer Wissenschaftler. Schweizer Radio und Fernsehen (SRF). <https://www.srf.ch/news/schweiz/nach-horizon-ausschluss-das-ausland-kaempft-um-schweizer-wissenschaftler>. Consulté le : 11.02.2022.
- SRF, Schweizer Radio und Fernsehen (2022b): Vereinfachter Verkauf – Deutschland anerkennt Schweizer zertifizierte Medtech-Produkte. Schweizer Radio und Fernsehen (SRF).2022.
- Statista (2020): Bruttowertschöpfung in der Branche Landverkehr und Transport in Rohrfernleitungen, Schifffahrt, Luftfahrt in der Schweiz von 1997 bis 2019. Statista. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/481519/umfrage/bruttowertschoepfung-in-der-branche-verkehr-und-transport-in-der-schweiz/>. Consulté le : 14.12.2021.

- Statista (2021a): Statistiken zur Bankenbranche in der Schweiz. Statista. <https://de.statista.com/themen/3583/bankenbranche-in-der-schweiz/>. Consulté le : 14.12.2021.
- Statista (2021b): Beschäftigte im Schweizer Energieversorgungssektor 2019. Statista. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/427695/umfrage/anzahl-der-beschaefigten-im-schweizer-energieversorgungssektor/>. Consulté le : 14.12.2021.
- Stromanbieter (2021): Alle Stromanbieter in der Schweiz vergleichen. Stromanbieter.eu. <http://www.stromanbieter.eu/schweiz/alle-stromanbieter-schweiz/>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swiss Medtech (2020): Medtech-Branchenstudie 2020. <https://www.swiss-medtech.ch/news/medtech-branchenstudie-2020>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swiss Medtech (2021a): Zahlen und Fakten. <https://www.swiss-medtech.ch/zahlen-und-fakten>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swiss Medtech (2021b): Schweizer Medtech auf «Drittstaat» zurückgestuft. <https://www.swiss-medtech.ch/news/schweizer-medtech-heute-auf-drittstaat-zurueckgestuft>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swissgrid (2020): Motion 20.4275 – Stromversorgungssicherheit gewährleisten mittels systemtechnischer Abkommen mit den Nachbarländern. <https://www.swissgrid.ch/dam/swissgrid/about-us/newsroom/positions/201117-positionspapier-po-20-4275-de.pdf>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swissgrid (2021): Factsheet: TERRE – Europäische Plattform für die gemeinsame Vorhaltung von Regelleistung.
- Swissmedic (2021): Neue Regulierung der Medizinprodukte ab 26. Mai 2021. <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/de/home/news/mitteilungen/neue-regulierung-mep-26-05-2021.html>. Consulté le : 14.12.2021.
- Swissuniversities (2021): Für eine schnelle Assoziierung der Schweiz an Horizon Europe. <https://www.swissuniversities.ch/aktuell/positionen/fuer-eine-schnelle-assoziierung-der-schweiz-an-horizon-europe>. Consulté le : 14.12.2021.
- Tages-Anzeiger (2017): Elite-Universitäten schliessen Schweizer Studenten aus. Von: Lenz, Christoph 28.04.2017.
- Tages-Anzeiger (2021a): EU will Schweizer Universitäten die besten Forschenden abwerben. Von: Walser, Charlotte und Häfliger, Markus 23.07.2021.
- Tages-Anzeiger (2021b): Neue Nadelstiche aus Brüssel gegen Schweizer Banken. Von: Alich, Holger/Tages-Anzeiger 17.12.2021.
- Tages-Anzeiger (2021c): Schweizer Videogame-Entwickler fordern Geld vom Staat. Von: Kislig, Bernhard 23.07.2021.
- Tages-Anzeiger (2021d): Nach Rahmenabkommen-Aus – So soll die Patientensicherheit bei Medizinprodukten gewahrt werden. 26.07.2021.
- Uvek, Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (2021): MoU zur Zusammenarbeit in der Stromkrisenvorsorge mit sechs europäischen Ländern. <https://www.uvek.admin.ch/uvek/de/home/uvek/medien/medienmitteilungen.msg-id-86210.html>. Consulté le : 14.12.2021.
- VSE, Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2020): Internationaler Handel mit Strom, Grünstrom-Zertifikaten und Emissionsrechten, S. 16.
- VSE, Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (2021): «Der Systemstress nimmt zu». <https://www.strom.ch/de/nachrichten/der-systemstress-nimmt-zu>. Consulté le : 14.12.2021.
- WBF, Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (2022, Februar 8): Die Schweiz und das Vereinigte Königreich wollen in Wissenschaft, Forschung und Innovation stärker zusammenarbeiten. <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-87109.html>. Consulté le : 09.02.2022.
- WEF, World Economic Forum (2020): Global Competitiveness Report Special Edition 2020: How Countries are Performing on the Road to Recovery. <https://www.weforum.org/reports/the-global-competitiveness-report-2020/digest/>. Consulté le : 14.12.2021.
- Wehrli, Christoph (2022): „120 Verträge mit der EU“ – Was Zahlen erzählen. SGA ASPE.,01.2022. <https://www.sga-aspe.ch/120-vertraege-mit-der-eu-was-zahlen-erzaehlen/>. Consulté le : 14.02.2022.
- Wipo, World Intellectual Property Organisation (2021): Global innovation Index 2021: Tracking Innovation through the COVID-19 Crisis. No. 14. Geneva. doi:10.34667/TIND.44315
- ZHAW, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (2020): Onlinehändlerbefragung 2020, S. 53.